

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

7 OCTOBRE 2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2015 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Questions écrites (Article 80 du règlement)	4
3	Cour constitutionnelle	4
4	Communication de la présidente – Constitution des assemblées	4
5	Dépôt de projets de décret	4
6	Dépôt et envoi en commission d'une proposition de modification du règlement du Parlement	5
7	Avis du Conseil d'État	5
8	Modification et approbation de l'ordre du jour	5
9	Questions d'actualité (Article 82 du règlement)	5
9.1	Question de M. Jean-Charles Luperto à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Réseaux sociaux et écoles ».....	5
9.2	Question de M. Jean-Marc Dupont à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Adaptation des horaires dans l'enseignement fondamental et problèmes de locaux pour les académies de musique »	6
9.3	Question de M. Olivier Destrebecq à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Le déplacement disciplinaire d'un professeur ».....	7
9.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Décès de Chantal Akerman »	8
9.5	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Combat syndical des enseignants pour leur pension »	8
9.6	Question de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Menaces sur la démocratie en périphérie – actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles »	9
9.7	Question de M. Christophe Dister à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée « Chute de l'ULB dans le classement mondial des universités du Times Higher Education »	9
9.8	Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « Avant-projet de décret modifiant le secteur de la Jeunesse »	10
9.9	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « Présentation de l'avant-projet de décret sur l'aide à la jeunesse »	11
9.10	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « Avant-projet décret-code de l'aide à la jeunesse »	11
9.11	Question de M. Vincent Sampaoli à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Mécontentement du monde sportif francophone ».....	13
9.12	Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Retards dans le versement des subventions aux fédérations sportives ».....	13
9.13	Question de M. Christos Doukeridis à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Craintes des fédérations sportives à propos de leurs subsides 2015 »	13

9.14	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée « Affiche sexiste de l'annonce de budgets pour le genre dans la recherche »	14
10	Composition des commissions	15
11	Prise en considération d'une proposition de décret	15
12	Retrait d'une proposition de résolution	15
13	Conseil supérieur de l'audiovisuel – Désignation d'un membre du Collège d'autorisation et de contrôle	15
14	Débat thématique : « Statut de l'artiste et emploi dans le secteur artistique »	16
15	Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)	26
16	Annexe II : Cour constitutionnelle	27

Présidence de Mme Valérie De Bue, première vice-présidente.

– *La séance est ouverte à 14 h 10.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

Mme la présidente. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : M. Bellot, Mmes Bertieaux, Désir, MM. Fourny, Jeholet, Lefèbvre, Mme Tagnion, en mission à l'étranger ; Mme De Permentier, M. Dodrimont, Mmes Gahouchi, Gérardon, M. Henquet, Mmes Leal-Lopez, Maison, pour raisons médicales.

2 Questions écrites (Article 80 du règlement)

Mme la présidente. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe du compte rendu de la présente séance.

3 Cour constitutionnelle

Mme la présidente. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe du compte rendu de la présente séance.

4 Communication de la présidente – Constitution des assemblées

Mme la présidente. – Nous avons été informés, par leurs présidents respectifs :

de la constitution du Parlement der Deutschsprachigen Gemeinschaft, en sa séance du 15 septembre 2015 ;

de la constitution du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, en sa séance du 21 septembre 2015 ;

de la constitution de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, en sa séance du 22 septembre 2015 ;

de la constitution de l'Assemblée de la Commission communautaire française, en sa séance du 23 septembre 2015 ;

de la constitution du Vlaams Parlement, en

sa séance du 28 septembre 2015.

5 Dépôt de projets de décret

Mme la présidente. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé les projets de décret suivants :

- Projet de décret relatif à l'organisation d'un cours et d'une éducation à la philosophie et à la citoyenneté (doc. 171 (2015-2016) n° 1).

Ce projet de décret est envoyé à la commission de l'Éducation.

- Projet de décret portant assentiment à l'Accord relatif au Service International de Recherches et à l'Accord de partenariat sur les relations entre les Archives fédérales de la République fédérale d'Allemagne et le Service International de Recherches, faits à Berlin le 9 décembre 2011 (doc. 173 (2015-2016) n° 1) ;
- Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et le Comité international de Médecine militaire, signé à Bruxelles le 2 juin 2008 (doc. 174 (2015-2016) n° 1) ;
- Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le gouvernement belge et le gouvernement macédonien tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir l'évasion fiscale, faite à Bruxelles le 6 juillet 2010 (doc. 175 (2015-2016) n° 1) ;
- Projet de décret portant assentiment au protocole, fait à Bruxelles le 8 mars 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Corée tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bruxelles le 29 août 1977, telle que modifiée par la Convention additionnelle signée à Bruxelles le 20 avril 1994 (doc. 176 (2015-2016) n° 1) ;
- Projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005 (doc. 177 (2015-2016) n° 1) ;
- Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française en matière de gratuité des détachements dans les cabinets ministériels (doc. 178

(2015-2016) n° 1).

Ces projets de décret ont été envoyés à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des dépenses électorales.

6 Dépôt et envoi en commission d'une proposition de modification du règlement du Parlement

Mme la présidente. – J'ai été saisie d'une proposition de modification du règlement du Parlement, déposée par Mmes Persoons, Maison et M. De Bock. Ce document, référencé sous le n° 181 (2015-2016) n° 1, sera imprimé.

Cette proposition de modification du règlement est envoyée à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des dépenses électorales.

7 Avis du Conseil d'État

Mme la présidente. – En date du 28 septembre 2015, nous avons reçu l'avis du Conseil d'État sur la proposition de décret et ordonnance conjoints de la Communauté française, de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française instituant un délégué général aux droits de l'enfant commun à la Communauté française, à la Région wallonne, à la Région de Bruxelles-Capitale, à la Commission communautaire commune et à la Commission communautaire française.

Ce document est imprimé sous le n° 93 (2014-2015) n° 2.

8 Modification et approbation de l'ordre du jour

Mme la présidente. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 1^{er} octobre 2015, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 7 octobre 2015.

La Conférence des présidents avait prévu que les six projets de décret portant assentiment à des accords seraient inscrits à l'ordre du jour de notre séance avec rapport oral sous réserve des travaux

de la commission des Relations internationales. Celle-ci a chargé les rapporteurs qu'elle a désignés de rédiger un rapport écrit. Ces projets seront donc inscrits à l'ordre du jour de la séance plénière du 21 octobre 2015.

La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je m'étonne de la procédure adoptée. Elle est, certes, formellement correcte dans la mesure où une commission a le droit de demander un rapport écrit. On y a cependant rarement recours. Dans le cas qui nous occupe, nous nous étions mis d'accord pour que les projets de décret portant assentiment à divers accords soient adoptés aujourd'hui car nous accusions un important retard en la matière. La Conférence des présidents avait donc pris ses responsabilités.

La décision d'en passer par un rapport écrit ne se justifie, à mon sens, que par la difficulté pressentie d'atteindre le quorum et de pouvoir voter. Je le regrette au nom de mon groupe. Travailler de la sorte n'est pas faire honneur à notre assemblée.

Mme la présidente. – Comme vous l'avez-vous-même fait remarquer, la commission des Relations internationales est maître de ses travaux, mais je prends bonne note de votre observation.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

9 Questions d'actualité (Article 82 du règlement)

9.1 Question de M. Jean-Charles Luperto à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Réseaux sociaux et écoles »

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Madame la Ministre, vous avez annoncé votre souhait de voir l'école s'emparer des réseaux sociaux – Facebook, Twitter et autres plateformes – pour en faire des plus-values académiques. Leur prégnance dans le monde actuel est telle qu'il est en effet difficile de les ignorer, y compris à l'école. Toutefois, on connaît aussi leurs limites. Je pense cependant que le guide que vous vous apprêtez à donner aux équipes pédagogiques est à même de prévenir ces difficultés.

Ma préoccupation est ailleurs. Votre projet s'adresse d'abord aux équipes pédagogiques et aux enseignants et, bien qu'aucune étude ne l'atteste, on peut supposer que si les élèves utilisent ces plateformes de manière assez intuitive et immédiate, ce n'est pas forcément le cas des enseignants.

Dispose-t-on de données statistiques sur le degré de familiarisation des équipes enseignantes

avec ces réseaux sociaux ? C'est en effet parmi les équipes pédagogiques que la fracture numérique risque de se révéler. Comment envisagez-vous en tant que ministre de tutelle de combler ce fossé ? Quels sont les outils susceptibles de remédier à cette fracture afin que les équipes enseignantes soient de véritables acteurs de l'encadrement et d'une utilisation adéquate des réseaux sociaux ?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Les brochures transmises aux enseignants ont pour fonction première de poser des balises et de rappeler certaines règles, notamment sur la base de la pratique. En effet, nous avons dû faire face à plusieurs problèmes d'ordre déontologique et avons constaté que certaines limites étaient devenues floues, en particulier chez les jeunes enseignants, par exemple dans leur communication avec les élèves via Facebook, quand elle devient trop régulière. Il s'agit donc de redéfinir certaines balises : d'une part, le respect des règles lors de l'utilisation des outils numériques et, d'autre part, une meilleure maîtrise de l'outil numérique dans sa finalité pédagogique.

Nous en sommes vraiment aux prémices puisque nous lançons le plan relatif à la transition numérique dans l'enseignement et créerons une *task force* au sein de l'administration dans les semaines à venir. Nous travaillons à la création d'une plate-forme pédagogique numérique moderne et professionnelle pour la fin de l'année 2016 de façon à mettre à la disposition des enseignants des outils beaucoup plus performants. Nous considérons que c'est là le plus important.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Je soulignais aussi la fonction d'encadrement du guide destiné aux enseignants. Je souscris entièrement à l'idée de créer une plate-forme visant à valoriser les outils numériques pour mettre les savoirs à la disposition des apprenants et pour les rendre plus accessibles. Je relève le fossé, peut-être générationnel, qui pourrait exister entre les enseignants. Il serait nécessaire de disposer de statistiques pour appréhender le phénomène. Il faudrait éviter que la pyramide des âges des enseignants n'induit un apprentissage différent des outils numériques ou un usage différencié de ceux-ci. Il faudrait prévoir des modules sur les nouveaux outils lors des formations pédagogiques ou des sessions de recyclage des enseignants.

9.2 Question de M. Jean-Marc Dupont à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Adaptation des horaires dans l'enseignement fondamental et problèmes de locaux pour les académies de musique »

M. Jean-Marc Dupont (PS). – Madame la

Ministre, les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence avancent à grands pas et mobilisent un grand nombre d'acteurs du monde de l'éducation. Je pense que nous ne pouvons que nous en réjouir. Néanmoins, il me faut à ce stade relayer une inquiétude du secteur de l'enseignement artistique à horaire réduit – plus communément connu sous le vocable d'académies – organisé par les communes.

Cette inquiétude résulte d'une des conclusions de la synthèse de la première phase des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence qui fait état d'une proposition – à ce stade, ce n'est qu'une proposition – d'allonger le temps scolaire de l'enseignement fondamental jusqu'à 16h30, voire 17h. Il se fait que de nombreuses académies de musique occupent des locaux des écoles primaires.

Ma question ne porte pas sur le fond et la pertinence de cette proposition qui sera débattue ces prochaines semaines. Néanmoins, avez-vous été sensibilisée à cette problématique ? Comptez-vous en tenir compte lors de ces débats ? Il ne faut pas oublier que cet enseignement artistique à horaire réduit concerne plusieurs dizaines de milliers d'élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour certains enfants de l'enseignement fondamental, les académies sont les seuls lieux d'éducation à la musique, aux arts de la parole et à toute une série de formations artistiques fondamentales pour eux.

Ma question porte donc sur l'organisation et la bonne cohabitation futures entre ces deux types d'enseignement si cette mesure d'allongement du temps scolaire est adoptée.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je vous rassure, il ne s'agit pas d'une mesure imminente mais simplement d'une petite parenthèse explicative d'une idée figurant dans un rapport fouillé touchant à de multiples aspects. Celle-ci a été exprimée en juillet par le groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence. Pas de quoi s'affoler même si ce sont les trois mots de cette parenthèse qui ont fait le buzz dans l'actualité.

Il s'agit plutôt de prendre en compte l'accompagnement des jeunes, notamment ceux à indice socioéconomique plus faible, et d'adapter les rythmes à l'évolution de la vie des parents et à celle de l'enfant. Nous devrions peut-être ramener au sein de l'école certaines activités organisées à l'extérieur qui sont source d'inégalités scolaires. Tel est l'enjeu du débat.

Ce que vous relatez est une piste parmi d'autres qui sera discutée dans les groupes de travail du Pacte et de l'opération « Bouger les lignes », rien de plus. Aussi, rien ne sera mis en place au détriment des académies de musique qui ont des locaux dans les écoles. D'autant que nous désirons renforcer l'alliance entre la culture et l'école en amenant notamment des prestations

culturelles et artistiques dans l'école.

M. Jean-Marc Dupont (PS). – Je n'avais nullement l'intention d'affoler quiconque. Je me doutais que votre réponse serait rassurante à l'égard des acteurs de l'enseignement en question.

9.3 Question de M. Olivier Destrebecq à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Le déplacement disciplinaire d'un professeur »

M. Olivier Destrebecq (MR). – Si nous étions le 1^{er} avril, nous pourrions en rire mais nous sommes le 7 octobre et le sentiment qui domine, c'est plutôt la colère. Petit rappel des faits. Un enseignant aurait voulu combattre un autre collègue ayant défendu Charlie Hebdo. Il aurait commis une faute et est soupçonné de prosélytisme. Une pétition a circulé, des élèves ont pris parti et la Fédération Wallonie-Bruxelles a finalement pris une première sanction disciplinaire envers cet enseignant. Le Conseil d'État l'a cassée. Une deuxième sanction disciplinaire de notre Fédération a aussi été cassée. Une troisième sanction disciplinaire attend désormais l'avis du Conseil d'État. C'est là que la colère est vive.

Vous considérez comme une sanction disciplinaire le fait de déplacer cet enseignant d'un établissement d'Anderlecht vers un autre de La Louvière. On ne peut pas faire mieux en termes de stigmatisation ! Est-ce une véritable punition d'envoyer un enseignant qui aurait commis une faute dans une école de la Ville de La Louvière ?

Pourquoi le Conseil d'État n'a-t-il pas suivi les décisions de la Fédération ? Pensez-vous véritablement qu'une mutation est une manière de rectifier le tir et de sanctionner un professeur pour ce type d'agissements ? En outre, les deux enseignants de religion islamique ont été permutés entre les établissements d'Anderlecht et de La Louvière. Or l'enseignant visé est en congé de maladie et la préfète de l'Athénée de la Louvière se retrouve donc sans professeur de religion islamique à cause d'une décision incohérente de la Fédération Wallonie-Bruxelles. (*Applaudissements*)

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je ne me mets pas facilement en colère mais il y a de quoi se fâcher quand on entend des propos inexacts. Je vais réexpliquer les faits car il vous manque apparemment des éléments relativement majeurs.

Une procédure disciplinaire a donc été introduite à l'égard de la personne en question, sur la base d'une série de comportements et notamment d'une expression publique qui ne correspondait

pas aux valeurs prévalant dans l'enseignement de la Communauté française.

À l'issue de cette procédure, une sanction a été proposée par l'ensemble du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : la démission disciplinaire, c'est-à-dire, en l'occurrence, le licenciement. Le Conseil d'État a cassé cette décision parce selon la législation, dans le cas d'un professeur de religion du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'accord du chef de culte est requis. Dans l'enseignement officiel communal et provincial, il faut simplement avoir consulté le chef de culte. C'est une rupture d'égalité de traitement au sein de notre enseignement officiel. Je ne connais pas la genèse de cette différence, mais c'est ainsi.

Il se fait qu'en l'occurrence, autant dans un premier temps, le chef de culte avait donné son accord pour la démission disciplinaire, autant après la consultation des organes concernés, il a changé d'avis. Le Conseil d'État a donc annulé notre décision. Par contre, le chef de culte avait donné son accord pour le déplacement disciplinaire. Comme nous sommes contraints par cette législation, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pouvait dès lors que prendre la seule mesure disciplinaire possible, à savoir le déplacement disciplinaire, là où c'était possible. Il n'est nullement question de stigmatisation.

Voilà comment les choses se sont passées. Un recours introduit en extrême urgence auprès du Conseil d'État a été rejeté. Le déplacement disciplinaire est donc confirmé. Les certificats de maladie de la personne concernée constituent une autre problématique.

Je suis favorable à une modification du cadre de la législation. Cette question mérite en effet d'être débattue. Je ne vois pas pourquoi, dans le réseau officiel organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'accord du chef de culte est nécessaire alors que dans l'enseignement officiel subventionné communal et provincial, une simple consultation suffit. Si cette différence n'existait pas, cette personne ne serait plus dans l'enseignement. (*Applaudissements*)

M. Olivier Destrebecq (MR). – Madame la Ministre, nous vous rejoignons sur certains éléments, en particulier quant au caractère inacceptable de l'attitude de cet enseignant et des propos qu'il a tenus. Toutefois, vous reconnaissez vous-même que le cadre législatif pose problème. Or, vous êtes la ministre de l'Éducation. Vous me répondez en évoquant ce problème mais depuis que ce dossier est arrivé sur la table du gouvernement, je n'ai pas encore vu la moindre tentative de votre part de le faire évoluer favorablement. Si vous exprimiez une telle volonté, l'ensemble des groupes présents dans cet hémicycle vous suivraient.

Par ailleurs, à partir du moment où la seule décision est un déplacement vers La Louvière,

comment ne pas y voir une stigmatisation ? Cela sous-entend que l'exercice de ce métier y est beaucoup plus difficile qu'ailleurs. Nous attendons donc de votre part des décisions plus constructives. (*Applaudissements*)

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Tout d'abord, si je ne m'abuse, les parlementaires font partie d'une assemblée législative.

En général, on n'interroge pas les ministres sur leurs intentions, mais je peux en tout cas vous dire que les miennes sont claires, nettes et précises, et qu'une modification aura bien lieu.

M. Olivier Destrebecq (MR). – Nous attendons de la part de la ministre qu'elle prenne des mesures pour adapter la législation afin que ce type de décision ne puisse plus être prise. Mettons-nous à la place des professeurs et des élèves de cet établissement louviérois. Pourquoi les faits commis par cet enseignant à Anderlecht ne pourraient-ils pas se reproduire à La Louvière ?

9.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Décès de Chantal Akerman »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Nous avons appris hier le décès d'une des plus grandes cinéastes belges, francophones et européennes, Chantal Akerman, dont le palmarès ferait pâlir beaucoup de monde.

J'ai pris connaissance de votre message à l'agence Belga à cette occasion et je tenais à vous en remercier, Madame la Ministre.

Lorsque survient le décès d'une personnalité aussi importante et talentueuse, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle s'associer à ce type d'événement ? Pensez-vous déjà pérenniser son œuvre cinématographique, dont les lettres de noblesse permettront d'affirmer dans quelques années que c'est en créant que l'on s'élève et que, même si l'on part, le talent persiste toujours ?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Permettez-moi simplement d'être étonnée par la question. Lorsque l'on apprend le décès inopiné d'une grande dame du cinéma, partie beaucoup trop tôt dans des circonstances compliquées, on ne pense pas nécessairement dans la seconde à la manière dont on va commémorer l'événement. Nous allons bien sûr le faire, mais il y a d'abord un peu de temps pour l'émotion – il y a à peine 24 heures que nous avons appris la nouvelle – et le monde du cinéma ainsi que les familles sont en émoi.

Comme vous le savez, la Fédération Wallo-

nie-Bruxelles a subventionné un magnifique documentaire de 90 minutes sur Chantal Akerman qui a été présenté le 16 septembre ; elle devait être présente. Ce document révèle le patrimoine d'excellence qu'elle incarne en matière de cinéma. Jusqu'à fin octobre, il sera possible de voir tous ses films à Flagey.

En termes de politique du cinéma belge francophone, nous allons prendre toutes les mesures – en lien avec la famille, les équipes et le monde du cinéma – pour organiser les choses dignement et à la hauteur de cette grande dame. Je ne vais pas inventer dans la hâte des manifestations qui nécessitent d'être bien pensées pour être viables, intéressantes et intelligentes, mais un hommage d'envergure lui sera évidemment rendu.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne vais pas entrer dans la polémique. Vous savez, Madame la Ministre, que je vous pose suffisamment de questions d'ordre politique pour admettre que celle-ci ne l'était pas. C'était une manière de rendre hommage à une grande dame du cinéma. Je sens en tout cas que vous avez envie de faire quelque chose qui sera à la hauteur de la défunte dont on parlera encore bien longtemps, même quand nous ne serons plus là.

9.5 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Combat syndical des enseignants pour leur pension »

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Aujourd'hui, se déroule à Bruxelles une grande manifestation rassemblant entre autres des enseignants. Si l'on considère les revendications formulées, cette manifestation concerne principalement un autre niveau de pouvoir que le nôtre, excepté pour les demandes des enseignants au sujet des préretraites (DPPR).

J'ai entendu dire que certains d'entre eux souhaitaient être reçus par les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ont-ils été reçus ? Quelles conclusions avez-vous pu tirer par rapport à leurs demandes et quelles avancées ont-elles pu être étudiées ?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – D'un côté, il y a le mouvement syndical qui manifeste en nombre, à l'instant, dans la rue. La question de la fin de carrière fait partie de ses revendications. Comme vous le savez, nous avons négocié avec le gouvernement fédéral en vue d'adoucir des mesures que nous jugions injustes, notamment en matière de fin de carrière des enseignants. Ainsi, les enseignants qui remplissaient les conditions de disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR) à l'âge de 55 ans seront exemptés

des mesures d'allongement de la carrière. Nous avons également obtenu le maintien de certains droits acquis. Si nous n'avons malheureusement pas pu remettre en cause l'ensemble des mesures dont nous avons souligné la dureté, nous avons néanmoins pu réaliser des avancées grâce aux négociations.

D'un autre côté, il y a la délégation que nous avons reçue ce matin. Des syndicats enseignants demandent l'application de mesures qui ont été discutées et décidées dans l'accord sectoriel mais qui devaient encore être réalisées. Avec le ministre-président, nous leur avons garanti que ce serait chose faite lors du prochain budget qui sera bientôt présenté. Nous les avons rassurés sur notre volonté de préserver l'enseignement d'économies qui auraient pu être difficiles.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Il y a effectivement deux volets. Je me réjouis qu'une grande partie du corps enseignant soit exempté des nouvelles mesures fédérales concernant la DPPER.

L'accord sectoriel datant de 2013-2014, il est bon de poursuivre les engagements pris. Certaines mesures concernaient les enseignants en promotion sociale. Je vous remercie, ainsi que la ministre Simonis, d'avoir reçu les enseignants et de leur avoir donné des garanties sur des matières exclusivement gérées par notre Fédération.

9.6 Question de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Menaces sur la démocratie en périphérie – actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

Mme Caroline Persoons (FDF). – Tous les démocrates ont été choqués et stupéfaits par la décision de la ministre Liesbeth Homans de nommer comme bourgmestre de Linkebeek un conseiller communal de l'opposition, un conseiller flamand qui a récolté un peu plus de 180 voix. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, même si bien des problèmes seraient résolus si les communes de la périphérie faisaient partie de la Région bruxelloise, avec une compétence de la Fédération sur leurs écoles francophones. Au cours de droit institutionnel, j'ai toujours appris que la Communauté française avait cette particularité d'être définie non seulement par un territoire mais aussi par une action de défense de la langue française et des citoyens, même lorsqu'ils se trouvent en dehors des territoires des Régions bruxelloise et wallonne.

En outre, nous sommes liés par la Charte de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe. Quelles sont les actions et réactions du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vis-à-vis de cette nomination et de cette négation de la démocratie représentative ? Allez-vous saisir le Comité de concertation ou d'autres instances ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Nous avons effectivement eu l'occasion, ce matin, d'aborder cette question délicate lors du Conseil des ministres. Au cours de notre discussion, nous avons tenté de « périmétrer » les compétences. Il ne s'agit pas ici d'un jeu de ping-pong dans lequel les niveaux de pouvoir doivent se renvoyer la balle.

Sur la base de cette discussion, j'ai envoyé un courrier à notre premier ministre. Nous considérons, indépendamment de l'obédience francophone de ce dernier, qu'il est aussi le premier ministre de tous et, à ce titre, le dépositaire de la loyauté fédérale et du respect de certains principes éthiques de la démocratie. Je lui ai donc demandé de porter cette question à l'ordre du jour d'un prochain Comité de concertation afin qu'elle y soit débattue. Comme l'a indiqué M. Chastel, il est inacceptable de se résigner. À ce titre, nous faisons confiance à ce qui constitue, à mes yeux, l'essentiel de notre écheveau institutionnel, à savoir le principe de loyauté fédérale. Il est important de disposer d'un lieu où débattre de ces questions, sans pour autant partager les mêmes points de vue : le Comité de concertation.

Mme Caroline Persoons (FDF). – Je pense qu'il est effectivement important de réagir. Il est fondamental que le président de la Fédération Wallonie-Bruxelles demande que cette nomination soit inscrite à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation. Je voulais aussi insister sur la Charte de l'autonomie locale. C'est un document international du Conseil de l'Europe. Je pense que la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait peut-être agir aussi dans cette direction.

Je terminerai en disant que nous déposerons une proposition de résolution sur le sujet. J'espère qu'elle pourra retenir l'attention de tous les collègues.

9.7 Question de M. Christophe Dister à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée « Chute de l'ULB dans le classement mondial des universités du Times Higher Education »

Mme la présidente. – M. Demotte, ministre-président, répondra pour M. Marcourt, absent.

M. Christophe Dister (MR). – La douzième édition du *Times Higher Education World University Ranking* a été une pilule bien amère à avaler par l'ULB qui a vu son classement descendre de deux cents places. La porte-parole de l'ULB a rapidement réagi en expliquant que cette chute était due à une confusion entre la VUB et l'ULB, et également à un changement de méthodologie dans l'établissement du classement. En effet, quelque 20 % de la recherche scientifique et des

publications réalisées par l'ULB sont passés à la trappe et n'ont pas été pris en compte dans le classement.

Ce classement ne fait que malheureusement conforter une nouvelle précédente. Au mois d'août, un autre classement établi par l'université de Shanghai avait donné cette même tendance de recul de l'ULB. Je crois qu'il ne faut pas accorder plus d'importance que nécessaire à ces nouvelles. Malgré tout, ces classements, basés sur la recherche et les publications, peuvent être une source de perception différente de l'ULB, même s'ils ne reflètent pas la qualité de l'enseignement qui y est donné.

Je vois toutefois des risques pour l'ULB : les étudiants pourraient choisir une université plus cotée et les investisseurs privés préférer les institutions mieux classées.

Je voudrais savoir si le ministre Marcourt a un plan, ne fût-ce que de communication, pour redorer un tant soit peu le blason de l'ULB.

Les classements peuvent indiquer que notre Fédération n'investit pas suffisamment dans la recherche. Quelle est la position du gouvernement quand on sait la place que revêt la recherche dans la croissance économique ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Si l'on en croit ce qui a été publié, il est effectivement assez étrange que l'ULB chute aussi fortement dans le classement du *Times Higher Education* alors qu'elle reste stable dans l'autre classement, à savoir celui de Shanghai.

Le classement du *Times Higher Education* est publié par une entreprise privée, filiale de *News International Publishers Ltd*, la société qui imprime le *Times*. Son critère principal est la réputation : la réputation de l'université, qui intervient à hauteur de 50 % dans cette cotation, se mesure aussi à partir d'une enquête portant sur la renommée, alors que le critère lié aux publications ne pèse, lui, que pour 20 %.

Il faut donc rester prudent, comme pour toute forme de classement, car différents critères interviennent. Il existe de nombreux problèmes liés entre autres à la méthodologie de ces classements, et les critères ne sont pas toujours clairement définis. On pourrait presque dire qu'ils sont dans une espèce de « boîte noire », à propos de laquelle il conviendrait de faire la transparence.

Quels sont les critères ? Certains sont liés à l'enseignement, d'autres sont parfois très flous dans leur définition a priori ; certains critères sont subjectifs parce que la réputation est par définition un élément subjectif. Se posent aussi des problèmes de traduction : « Free University of Brussels » est la traduction à la fois de « Université Libre de Bruxelles » et de « Vrije Universiteit Brussel », de sorte qu'il y a une confusion entre deux institutions distinctes. Un des critères est basé sur les publications liées à 21 domaines dont

18 en sciences exactes et aucune en philosophie, lettres, histoire... Enfin, une marge d'erreur de 2 % est admise par les auteurs de ces classements.

En conclusion, l'ULB est clairement préjudiciée en l'occurrence. À titre d'exemple, certaines universités prestigieuses n'accordent de rendez-vous qu'aux 200 premières du classement, ce rendez-vous étant souvent à l'origine de nouvelles collaborations ou conventions.

Il faut aussi être attentif aux éléments liés à la mode de ces classements. Certains classements sont plus réputés que d'autres et peuvent effectivement engendrer, dans ces phénomènes de mode, un appauvrissement in fine de l'offre académique proprement dite.

Je pense donc avoir exprimé, au nom de mon collègue Marcourt, un certain nombre de réserves. Il reste néanmoins à gérer aujourd'hui cette situation, et cette erreur reconnue parfois par ceux qui publient les enquêtes n'en reste pas moins un handicap pour les universités qui en sont victimes.

M. Christophe Dister (MR). – Monsieur le Ministre-Président, la réponse que vous nous livrez en son nom est bien fidèle à M. Marcourt puisque mes questions restent sans réponses. Merci pour le cours de méthodologie. Je me sens désormais mieux armé pour l'avenir, et éventuellement pour poser une nouvelle question.

Ma première question portait sur les dommages que risque de subir l'ULB à la suite de ces classements. Il faut, comme je l'ai dit, relativiser l'importance de ces derniers. Il n'empêche que, publics et connus, ils peuvent porter préjudice à l'institution. M. Marcourt devrait au moins se fendre d'une communication qui en compenserait les effets négatifs.

Je n'ai pas obtenu non plus de réponse à ma question sur la recherche. J'ai lu aujourd'hui une belle étude de l'Université de Namur comparant les investissements dans la recherche : 30 euros par habitant en Fédération Wallonie-Bruxelles et 60 euros par habitant en Flandre. Tout cela doit nous faire réfléchir. La recherche, c'est l'avenir de la croissance de notre pays. Nous avons besoin d'investir dans la recherche.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Lisant la réponse du ministre Marcourt, je ne pouvais pas improviser sur le thème. Je me suis simplement permis de préciser que seules les 200 premières universités du classement étaient retenues, que les critères de celui-ci avaient été bouleversés et que tout cela avait des conséquences. Il s'agit bien d'une précision et non d'une réplique.

M. Christophe Dister (MR). – Je vous remercie pour la précision.

9.8 Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à M. Rachid Madrane, mi-

nistre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « Avant-projet de décret modifiant le secteur de la Jeunesse »

9.9 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « Présentation de l'avant-projet de décret sur l'aide à la jeunesse »

9.10 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « Avant-projet décret-code de l'aide à la jeunesse »

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions. (*Assentiment*)

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Monsieur le Ministre, c'est avec joie que j'ai pris connaissance de la présentation au secteur de votre avant-projet de décret sur l'aide à la jeunesse qui actualise le texte de 1991.

Ce chantier, de longue haleine, est le plus important de cette législature. Nous ne pouvons être que satisfaits de voir votre cabinet mobilisé, que des résultats concrets existent et qu'un texte est déjà prêt. Parmi les éléments que nous avons pu découvrir, nous retrouvons évidemment les matières essentielles mises en évidence dans la déclaration de politique communautaire que vous défendez depuis le début de cette législature dans vos différentes politiques. Je retiendrai deux éléments : le renforcement de la prévention et la priorité accordée au placement en famille d'accueil plutôt qu'en institution.

Je constate votre volonté de renforcer l'offre restauratrice, la médiation, la concertation et le projet écrit d'autant qu'actuellement, peu de juges font appel à ces outils, pourtant préconisés par les acteurs de terrain, notamment dans certains rapports.

Cette semaine, vous avez présenté cet avant-projet de décret au Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse (CCAJ). Les acteurs de terrain ont-ils déjà réagi ? Quand recevrons-nous le texte au parlement ?

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Monsieur le Ministre, nous avons pris connaissance de votre avant-projet de décret qui a, certes, le mérite d'exister. Je formulerai néanmoins trois regrets. Premièrement, vous avez donné la primauté à la presse qui dispose déjà du texte alors que nous vous avions souvent interrogé en commission. Deuxièmement, nous nous sommes vu refu-

ser la tenue d'un débat d'actualité sur le sujet, annulé en dernière minute alors qu'il était à l'ordre du jour. C'est regrettable car cela aurait permis un premier échange d'idées. Troisièmement, vous nous aviez annoncé un texte pour la fin de l'année alors que le parlement n'en disposera qu'au mois de janvier ou de février, après les concertations avec le secteur.

Je m'interroge aussi sur le budget. Nous voterons le budget 2016 en décembre 2015. Comment inscrirez-vous les moyens nécessaires dans ce budget avant que le texte ne soit finalisé ? Devrons-nous attendre l'adoption du budget 2017 pour connaître les moyens dont nous disposerons ?

Deux éléments de fond me posent question. Vous privilégiez la solution de la famille d'accueil, certes après le milieu familial et l'accueil en institution, en dernier recours. Or vous savez comme moi qu'il existe très peu de familles d'accueil et qu'il est très difficile d'en trouver malgré des campagnes de promotion, jusqu'ici peu fructueuses. Concrètement, comment ferez-vous ? Par ailleurs, la solution de la famille d'accueil ne convient pas toujours. Pourquoi privilégier cette solution et ne pas laisser aux acteurs du secteur le soin d'apprécier librement les situations au cas par cas ?

Enfin, vous comptez recueillir l'accord écrit des jeunes à partir de douze ans au lieu de quatorze dans le cadre de l'aide volontaire. N'est-ce pas faire peser sur les épaules d'un jeune déjà fragilisé par un cadre familial difficile et peut-être extrêmement tendu, le poids d'une décision trop lourde et qu'il devra assumer seul ? Quid du cas de l'enfant-roi qui déciderait de bloquer tout processus de solution ? Est-ce un réel cadeau pour un enfant de douze ans ? Qu'en est-il des recours en cas de désaccord avec l'enfant ? Incombera-t-il au juge du tribunal de la Jeunesse de régler le problème ? On aboutirait à nouveau à une judiciarisation de la procédure, et je crois savoir que c'est précisément ce que vous voulez éviter.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Monsieur le Ministre, je comptais plutôt interroger le ministre-président Demotte sur Europalia Turquie, mais votre communiqué de presse et votre interview dans *Le Soir* sur cette importante annonce d'un décret sur l'aide à la jeunesse a pris le pas sur la première question.

Ce texte est attendu par le secteur ; nous le savons puisque le décret actuel a déjà vingt-cinq ans. Il était donc nécessaire de toiletter et de modifier ce décret qui concerne plus de quarante mille jeunes, un sur vingt-cinq.

Sans entrer dans le détail, nous vous soutenons sur certains aspects. Je pense par exemple à la prise en considération des familles d'accueil qui seront davantage aidées et dont le rôle sera renforcé. Nous en avons souvent parlé en commission. C'est un axe à privilégier. Le recours aux travaux comme sanction restauratrice est une mesure édu-

cative à laquelle nous souscrivons sans problème.

Je vous poserai néanmoins deux questions à ce sujet.

La première porte sur le concept de « prévention générale » qui devient « prévention spécifique et à part entière ». Qu'entendez-vous par là ? La prévention doit être transversale et concerner l'ensemble des acteurs.

Nous sommes conscients que le besoin d'accompagnement des jeunes jusqu'à vingt-cinq ans est énorme mais est-ce bien là le rôle de l'aide à la jeunesse ? C'est une autre question. En effet, si ce secteur s'en occupe, il doit libérer des moyens aux dépens d'autres pans qui connaissent déjà des carences. Vous l'avez dit à plusieurs reprises : l'aide à la jeunesse est clairement sous-financée. Soyons prudents. Pouvez-vous nous donner des éclaircissements à ce sujet ?

Ma deuxième question porte sur la concertation que nous appelons tous de nos vœux. Je lis dans la presse que vous la respecterez et que vous y serez attentif. Nous plaçons pour que cette concertation se fasse dans un cadre bien précis, bien déterminé, car nous ne voulons pas tomber, comme c'est trop souvent le cas dans de nombreux secteurs, dans l'instrumentalisation de la concertation. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Comme vous l'avez rappelé, j'ai en effet présenté ce lundi 5 octobre devant le Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse (CCAJ) l'avant-projet de décret portant sur le code de la prévention de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

Rappelons le cheminement législatif qui s'ensuivra. Le gouvernement a pris acte du texte, ce qui m'a permis de le présenter devant le CCAJ. Ce dernier dispose légalement de trois mois pour rendre son avis. Dans la mesure où j'ai transmis mon texte en avance, celui-ci aura quatre mois pour mener son travail de concertation. Dès qu'il aura rendu son avis et présenté ses propositions d'amendement, je les intégrerai dans le texte, qui sera ensuite soumis en première lecture au gouvernement avant d'être transmis au Conseil d'État. Le texte sera à nouveau modifié en fonction des remarques du Conseil. Il repassera en deuxième lecture devant le gouvernement. Ce n'est qu'ensuite qu'il sera soumis à la commission de l'Aide à la jeunesse. Nous aurons dès lors largement le temps de discuter et de débattre de ce texte tant attendu par le secteur.

Outre le secteur concerné, je consulterai d'autres acteurs de terrain qui ne sont pas dans le CCAJ tels que le représentant des familles, les avocats, etc. L'avant-projet de décret leur réservera une place de choix au sein du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse. Durant cette période de consultation du secteur, mon cabinet

est ouvert aux demandes et questions des uns et des autres.

L'avant-projet de décret est un texte progressiste qui s'inspire d'expériences étrangères et, surtout, du rapport du groupe d'experts mis en place sous la législature précédente, présidé par l'avocat général Pierre Rance.

Je comprends votre impatience. Le décret, lorsqu'il sera voté, aura une incidence sur le budget en 2017. Attendons qu'il soit déposé à la commission de l'Aide à la jeunesse, où nous pourrions en discuter longuement. Je suis persuadé que vous considérerez ce texte, qu'attendent 40 300 jeunes, comme une avancée importante dans ce secteur !

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos précisions sur l'agenda et les éléments de fond. Nous y reviendrons en commission puisque vous avez dit dans la presse que tout était discutable. De plus, vous faites preuve d'ouverture d'esprit en consultant des représentants d'autres secteurs, notamment des avocats. Ce sont les prémices d'un vaste chantier.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Certes, il s'agit d'un avant-projet de décret mais la presse disposant du texte complet, les parlementaires auraient été en droit de le recevoir. (*Applaudissements*)

J'espère que la consultation du secteur sera bien réelle et non de façade et qu'elle n'aboutira pas à un texte à prendre ou à laisser.

J'aimerais aussi attirer votre attention sur vos déclarations extrêmement virulentes dans la presse à l'égard de certains magistrats : « Des juges moins progressistes, désireux d'infliger « une bonne correction » aux ados récidivistes ou particulièrement sanguins en les envoyant cogiter entre les murs ». Une bonne réforme nécessite l'adhésion de tous. Il faut donc aussi les inclure dans la réflexion sur ce texte.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Monsieur le Ministre, je plaide pour une transparence totale dans la concertation avec le secteur. Pour les jeunes de 18 à 25 ans, il existe déjà des pistes avec les protocoles de coopération entre les CPAS et l'Aide à la jeunesse. Je souhaite une évaluation de ces protocoles de coopération qui doivent être pris en considération pour valoriser le rôle des CPAS. Par ailleurs, le Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse (CCAJ) a jusqu'à présent toujours émis des avis négatifs sur la prise en charge des jeunes de plus de 18 ans par l'Aide à la jeunesse mais non sur la nécessité de prendre en charge et d'accompagner les jeunes.

Enfin, je suis enchanté du scoop que vous nous avez livré, à savoir que nous pourrions modifier les textes en commission.

9.11 Question de M. Vincent Sampaoli à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Mécontentement du monde sportif francophone »

9.12 Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Retards dans le versement des subventions aux fédérations sportives »

9.13 Question de M. Christos Doukeridis à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Craintes des fédérations sportives à propos de leurs subsides 2015 »

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions. (*Assentiment*)

Mme Milquet répondra en lieu et place du ministre Collin.

M. Vincent Sampaoli (PS). – Madame la Ministre, fin de la semaine dernier l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) adressait aux fédérations sportives un courrier exprimant son mécontentement quant à la situation financière intenable des fédérations sportives.

Étaient ciblés les retards et la diminution de la subvention forfaitaire, la diminution de la subvention liée au plan-programme, le retard dans l'octroi des 25 % complémentaires et le flou entourant la subvention relative à la formation des cadres.

Ces retards ont des conséquences importantes pour les fédérations sportives francophones.

La Fédération francophone de gymnastique a perdu 30 000 euros, elle a dû licencier deux personnes et renoncer à son Gym gala ; la Fédération francophone de natation a perdu 40 % de son budget ; la Fédération de volley-ball a subi une diminution de 50 000 euros de la subvention relative au plan-programme.

Bien que mécontente, l'AISF est disponible pour discuter avec le cabinet du ministre Collin.

Des contacts sont-ils déjà intervenus avec l'AISF ? Quelles pistes pourraient-elles être mises en œuvre pour liquider les subventions proméritées et résoudre les problèmes financiers des fédérations sportives francophones ?

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je regrette l'absence de M. Collin car il porte une responsabilité dans le dossier. En effet, en décembre dernier, au Wex de Marche-en-Famenne, chez lui, il a annoncé que le budget des fédérations sportives serait légèrement augmenté en 2015, déclaration suivie par des applaudissements.

Ensuite, deux problèmes sont apparus.

Le premier, comme l'a indiqué mon collègue,

est que 25 % de ces subventions n'ont toujours pas été versés, ce qui pose problème, l'année étant déjà bien entamée.

Plus grave, une série d'associations ont été confrontées à des baisses très importantes de subventions. On parle de 164 000 euros pour la fédération de natation, de 50 000 euros pour le volley-ball et de 30 000 euros pour l'association de gymnastique, ce qui a entraîné le licenciement de deux personnes et l'annulation d'un gala.

La cabinet a répondu en disant avoir récompensé les fédérations les plus « performantes ». Compte tenu du système d'enveloppes fermées, il a retiré cet argent aux fédérations qui l'étaient moins !

En tant que libéral, la notion de performance ne m'est pas étrangère – certains devraient s'en inspirer !

Cependant, nous aimerions connaître ce qui se cache derrière ce terme. En effet, cette décision me semble arbitraire. Que veut-on dire par « performance » ? Fait-on référence aux associations qui ont le plus aidé le sport professionnel ? Le sport amateur ? À celles qui ont enregistré la plus grande augmentation de leurs affiliés ?

Quels que soient les critères retenus, je ne peux pas croire que le ministre ait fait des choix personnels – à la tête du client, en raison d'affinités ou autres.

Cependant, reconnaissez que nous pouvons nous poser des questions !

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, je me réjouis que ce soit vous qui répondiez à cette question. Je vous explique pourquoi.

L'Association interfédérale de sport francophone s'inquiète, de manière très légitime, me semble-t-il, de la diminution de ses subventions. Le fait que cette diminution ait été annoncée en cours d'année n'arrange rien : on se doute bien qu'au mois de mai, certaines dépenses sont déjà engagées et qu'il faut y faire face. Le contraste est d'autant plus fort qu'il y a un an, le ministre Collin déclarait, devant ces mêmes fédérations, que les budgets seraient maintenus, voire consolidés.

Cette situation n'a pas manqué de me faire penser à vous, Madame Milquet, parce que vous avez fait exactement le même type d'intervention en ce qui concerne la culture. Vous avez annoncé que les budgets Culture et Enseignement seraient totalement immunisés par rapport à l'impact budgétaire.

Forcément, si l'on travaille sur des économies globales et que chaque ministre annonce une augmentation de son budget, on constatera à un moment donné que les chiffres ne correspondent pas exactement aux intentions formulées.

Comment expliquez-vous cette différence

entre ces deux déclarations à un an d'échéance ? Des subventions seront-elles versées dans deux ou trois semaines tel qu'annoncé par le cabinet de M. Collin ? Comment le gouvernement définit-il la notion de performance ?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il y a, bien entendu, eu une prise de connaissance du courrier de l'AISF.

À cet égard, il convient de rappeler les éléments suivants.

Les subventions de fonctionnement des fédérations ont en effet été diminuées, comme annoncé lors du débat en commission parlementaire et ce, dans une ampleur très réduite, à l'instar de toutes les subventions facultatives accordées dans le cadre du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette mesure ne concerne que les fédérations sportives. En effet, mentionnons que les deux fédérations pour personnes handicapées, la FÉMA et la Ligue Handisport, ainsi que les associations de loisirs et de sport scolaire n'ont pas été touchées.

Quant aux plans-programmes relatifs aux sports de haut niveau, ils font l'objet d'une liquidation en deux tranches, la première tranche de 80 % ayant été octroyée bien plus tôt cette année que les années précédentes, ce qui correspondait à une demande récurrente des fédérations sportives.

La deuxième tranche fera l'objet d'une liquidation prochaine via le fonds des Sports et le dossier est actuellement à l'examen à l'Inspection des Finances. Dès réception de l'avis, il sera procédé à la liquidation de cette deuxième tranche, après passage auprès du collègue ayant le Budget dans ses compétences, comme le veut la procédure budgétaire.

Précisons encore que l'enveloppe globale concernant le plan-programme n'a pas diminué, comme le ministre s'y était engagé. Par contre, il est évident que des mouvements budgétaires entre fédérations sont apparus dans les subventions 2015. Cela dépend, en effet, des actions menées par les fédérations et des résultats sportifs obtenus.

Enfin, quant aux subsides de formation, ils sont également soumis à l'accord du ministre du Budget et suivront donc le même processus.

Des contacts ont lieu avec l'AISF pour lui faire part de ces divers éléments qui pourront la rassurer.

M. Vincent Sampaoli (PS). – Je répliquerai en quatre points.

Premièrement, je souhaiterais que le ministre nous communique les propositions formulées par l'administration afin que nous puissions vérifier si les diminutions sont objectives.

Deuxièmement, il y a lieu d'informer au plus

tôt les fédérations, dès qu'un problème se pose, afin qu'elles ne soient pas mises devant le fait accompli.

Troisièmement, prévoir une intervention du fonds des Sports me semble contraire aux règles de bonne administration, puisque le plan-programme de la Fédération dispose d'une allocation de base spécifique.

Quatrièmement, le projet de décret contenant le budget 2015 dispose que les économies relatives à la politique sportive concerneront uniquement les crédits facultatifs. Or, le plan-programme est bien un crédit non facultatif puisqu'il est prévu par décret.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Quand je vois le comportement du PS à l'égard du cdH, je me dis que bientôt, nous qui sommes dans l'opposition ne servirons plus à rien ! Il est assez amusant d'assister à un tel débat entre des partenaires de la majorité.

Deux éléments me paraissent très surprenants. Quelles sont les associations sportives qui ont obtenu des augmentations ? Celles-ci ne se plaindront pas aussi rapidement dans la presse. Il serait intéressant de voir si les proportions sont les mêmes.

Si j'ai bien compris, le critère de performance évalue les performances sportives. Comment comparer les résultats de natation avec ceux de gymnastique ? Pourquoi ne pas tenir le raisonnement inverse et investir dans les disciplines moins performantes pour que les résultats s'améliorent ? J'aurais pu comprendre qu'on évalue la gestion d'une fédération, le nombre d'activités ou d'affiliés, mais les performances sportives ? En l'occurrence, je pense que nous ferions mieux d'encourager les disciplines sportives qui souffrent le plus à l'heure actuelle.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Je me permettrai d'interpeller le ministre Collin en commission pour avoir le temps de développer les réponses qui nous ont été communiquées.

Je tenais à souligner l'avancée effectuée par l'intervenant libéral qui m'a précédé. Je me réjouis de l'entendre plaider pour donner davantage à ceux qui en ont le plus besoin. Je ne peux que l'encourager à développer ce type de valeur !

9.14 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée « Affiche sexiste de l'annonce de budgets pour le genre dans la recherche »

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Voici quelques jours, vous avez annoncé, Madame la Ministre, l'octroi d'un budget de 150 000 euros

pour soutenir une démarche de genre proactive dans l'enseignement et dans la recherche. Cela relève de votre plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous ne pouvons que saluer ces avancées.

Cependant, votre campagne de communication est notamment passée par une affiche qui reproduit le stéréotype que vous cherchez vous-même à éliminer. On y voit une femme effectuant une tâche domestique et on peut y lire le slogan : « Même pour préparer le petit-déjeuner, il faut faire preuve d'inventivité ». Ce slogan ne colle bien entendu pas à la campagne que vous voulez mener. Que s'est-il passé ? Comment cette affiche a-t-elle pu être élaborée et diffusée ? Vous affirmez que vous avez mené cette campagne en bonne intelligence avec M. Marcourt. Qu'en est-il ? D'où cette campagne de communication émane-t-elle ?

Par ailleurs, cette affiche a été relayée sur Twitter et sur les réseaux sociaux. Vous l'avez par contre enlevée de votre site internet. Que signifie cela ? Assumez-vous cette communication ? Ou la remettez-vous en cause ? Quelles leçons en tirez-vous pour le futur ?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Je vous remercie de revenir sur cette mesure tellement intéressante. Une enveloppe a en effet été dégagée afin de permettre à nos universités et au Fonds de la recherche scientifique (FNRS) de mener une politique tendant davantage vers l'égalité et prenant surtout en compte la carrière académique et scientifique des femmes. Je me réjouis donc d'avoir l'occasion d'en reparler à cette tribune.

Pas un euro n'a été affecté à une campagne de communication ou à la réalisation d'affiches. Seul un petit tweet a été posté avec, certes, une image qui aurait pu être mieux choisie compte tenu de la mesure.

J'imagine qu'en tant que féministes, nous serons du même avis. Aujourd'hui, 54 % des étudiants dans les universités sont des femmes contre seulement 10 % des professeurs ordinaires. C'est là-dessus que nous devons travailler ensemble.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Il est évident que la campagne est mal adaptée, Madame la Ministre. Vous ne pouvez pas vous soustraire à votre responsabilité, me semble-t-il. Le recours à une telle affiche pour éclairer les budgets destinés à réduire les inégalités vous amène en fait à tomber à pieds joints dans les stéréotypes que vous dénoncez vous-même. Je pense donc que c'est avec raison que des associations et des personnes se sont mises en colère ou ont tourné votre communication en dérision.

Je pense que vous avez manqué l'occasion de faire passer le message. Il faudrait peut-être moins d'effets d'annonce. En effet, pourquoi faut-il tou-

jours faire une communication publicitaire sur l'action qu'entend mener le gouvernement ? Plutôt que des tests de laboratoire et d'éprouvettes comme le mentionne une affiche, je trouverais plus approprié que l'on procède à des tests de recevabilité sociale de vos messages.

10 Composition des commissions

Mme la présidente. – J'ai été saisie d'une demande de modification au sein de la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias : M. Benoît Drèze remplacerait M. André Antoine en qualité de membre effectif.

Personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé.

11 Prise en considération d'une proposition de décret

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret complétant la « loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement en matière de publicité » déposée par M. Puget (doc. 179 (2015-2016) n° 1).

Personne ne demandant la parole, elle est envoyée à la commission de l'Éducation.

12 Retrait d'une proposition de résolution

Mme la présidente. – En date du 5 octobre 2015, Mme Vienne, MM. Courard et Ikazban m'ont demandé de retirer la proposition de résolution relative à l'accueil des demandeurs d'asile (doc. 172 (2015-2016) n° 1). Elle est remplacée par la proposition de résolution relative à l'accueil des demandeurs d'asile, déposée par Mmes Vienne, Schyns, MM. Courard, Arens, Ikazban, Mmes Waroux, Lambelin et M. du Bus de Warnaffe (doc. 180 (2015-2016) n° 1).

Je vous propose de l'envoyer à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des dépenses électorales. (*Assentiment*)

Il en est pris acte.

13 Conseil supérieur de l'audiovisuel – Désignation d'un membre du Collège d'autorisation et de contrôle

Mme la présidente. – Conformément à l'article 136, § 1^{er}, alinéa 2 du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion, le Parlement est invité à désigner un membre du Collège d'Autorisation et de Contrôle, en remplacement de M. Xavier Godefroid, démissionnaire.

Par lettre du 22 septembre 2015, Mme Schyns, présidente du groupe cdH, m'a communiqué le nom de M. Rodolphe Sagehomme.

Je vous propose de considérer que cette décision a été prise lors de notre séance du 24 septembre dernier. Le point était inscrit à l'ordre du jour mais a été omis.

La parole est à M. Doukeridis.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Excusez-moi, Madame la Présidente. Je me demande si, pour pouvoir adopter ce type de désignation, il faut ou non atteindre un quorum.

Mme la présidente. – Oui, il faut atteindre un quorum.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – La majorité atteint-elle bien le quorum requis ?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Vienne.

Mme Christiane Vienne (PS). – Je voudrais simplement rappeler à notre excellent collègue que le quorum ne s'applique pas à la seule majorité mais à l'ensemble de l'assemblée. Il faut donc que quarante-huit parlementaires soient présents. Certains de nos collègues sont en mission à l'étranger pour ce parlement et d'autres sont souffrants.

Mme la présidente. – Je constate que le quorum est bien atteint.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – En tout cas, nous ne contribuerons pas à ce que le quorum soit atteint !

Mme la présidente. – La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Le groupe MR restera en séance, Madame la Présidente. Il n'en reste pas moins qu'une fois de plus, la majorité n'est manifestement pas en mesure d'assurer le quorum. Nous le ferons dans l'intérêt de l'institution. Nous le ferons parce qu'il est inutile de retarder un vote qui peut avoir des implications pour une personne. Nous le ferons une fois de plus, profondément indignés par le mépris dont font ainsi preuve deux formations politiques.

Mme la présidente. – Je constate que le quorum est atteint. Il est pris acte de cette désignation. Elle a été communiquée à M. le ministre Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias.

14 Débat thématique : « Statut de l'artiste et emploi dans le secteur artistique »

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle le débat sur le thème « Statut de l'artiste et emploi dans le secteur artistique ».

Le débat est ouvert.

La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF). – Madame la Présidente, avant que nous entamions le débat thématique, je voudrais à nouveau exprimer notre désapprobation concernant le nouvel article du règlement, qui prive de parole les groupes politiques non reconnus s'ils n'ont pas déposé une question ou interpellation sur le sujet.

Le groupe FDF dépose dès lors une proposition – en deux versions – de modification du règlement que je vous demande de bien vouloir examiner. Il est, je le répète, ridicule de priver un groupe, non reconnu dans ce parlement mais reconnu dans son parlement d'origine, du droit de débattre de sujets de société tels que l'accueil des réfugiés ou, en l'occurrence, le statut des artistes.

Mme la présidente. – La Conférence des présidents débattera de votre proposition et se prononcera à son sujet.

La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Quel que soit notre engagement politique au sein de cette assemblée, nous sommes tous convaincus que Bruxelles et la Wallonie constituent de formidables viviers de talents et d'artistes. Le rôle de la culture et la place de l'artiste nourrissent les débats idéologiques depuis des décennies avec leurs questions récurrentes. Pour le groupe socialiste, dans chaque discipline culturelle, le rôle des pouvoirs publics consiste à accompagner au mieux les artistes dans le processus de création et à soutenir les institutions et associations qui œuvrent pour soutenir la production artistique. Avant vous, Madame la Ministre, votre prédécesseur avait organisé les états généraux de la culture, articulés autour des mêmes priorités politiques. Le numérique n'était pas alors au centre de la politique culturelle. Nous étions en 2005. Mais l'accessibilité de la culture et la participation culturelle de tous les publics, le soutien à la diversité culturelle, le développement culturel territorial et l'amélioration de la gouvernance culturelle étaient les axes prioritaires du gouvernement.

En dix ans, notre monde a changé et les moyens de création, de production, de diffusion et de promotion ont été bouleversés. L'opération « Bouger les lignes », lancée en janvier dernier, a ce mérite incontestable de mener une concertation autour des nouveaux outils à mettre en place pour soutenir le secteur culturel et tout particulièrement les artistes. Les réponses évoluent mais les enjeux

restent toutefois identiques. Le statut de l'artiste n'est pas simplement un dispositif légal et réglementaire dépendant d'un autre niveau de pouvoir. Il est au cœur de notre préoccupation, vu l'impact de ce dispositif sur les conditions de vie, de bien-être et de création de nos artistes.

Toute la question du statut de l'artiste et de son emploi doit commencer par celle de sa place dans la société. En effet, quel rôle voulons-nous voir jouer par les créateurs et les interprètes, sans oublier, bien évidemment, celui du public ? Un artiste n'existe jamais seul. Il offre au regard et à l'écoute du public son œuvre qui ne se conçoit que dans cette rencontre singulière. C'est en cela que le travail de l'artiste et de la culture de façon générale contribue au lien social qui cimente notre société autour de découvertes, d'interrogations, de plaisirs et de références partagées.

L'artiste est pris dans la dynamique de sa création propre et des structures publiques ou privées qui l'accueillent. Le statut de l'artiste est soumis à une double injonction. Il est porteur de sens pour notre société et il doit en même temps assurer la viabilité économique de son activité, financer sa production et élargir les publics. En d'autres mots, l'œuvre de création *versus* le produit économique rentable ? Le statut de l'artiste connaît dans notre pays depuis des années de nombreux rebondissements et il est temps que le gouvernement fédéral se prononce sur la place et la sécurité que notre société veut garantir aux artistes. Samedi dernier à Namur, le responsable du « Guichet des arts » nous rappelait que de nombreuses études sont disponibles, qui comprennent des propositions concrètes. Il est donc temps d'avancer.

Permettez-moi de revenir sur les aspects plus pratiques du bilan de la coupole « Artistes au centre ». Je souhaite avant toute chose saluer le travail que vous-même, Madame la Ministre, avez réalisé et les nombreuses contributions que vous avez collectées afin d'apporter des solutions concrètes. Au-delà des défis que nous traitons aujourd'hui, nous restons particulièrement attentifs et prêts à collaborer activement aux débats qui seront menés sur la question du numérique et des ponts à construire de manière durable entre la culture et l'école.

J'en viens à mes questions. Vous parlez d'une nécessaire redéfinition symbolique de l'artiste. En quoi ce métier d'artiste et de créateur consiste-t-il pour vous, ministre de la Culture ? Ces définitions s'intègrent-elles dans les dispositifs d'aide de votre ministère ou est-il envisagé de revoir tous les mécanismes d'attribution des aides ?

À propos de la récolte d'informations et de l'analyse des caractéristiques de l'emploi artistique, comment peut-on utiliser les outils cadastraux relatifs aux emplois non marchands pour disposer de données précises et fiables au-delà des

emplois dans les associations et institutions socio-culturelles ?

Concernant l'augmentation de la part « emploi artistique » dans les conventions et les contrats-programmes, les définitions sont parfois contraignantes et ne correspondent pas toujours à la réalité des opérateurs dans l'exercice de leur activité. Dès lors, comment envisagez-vous les avenants des conventions et des contrats-programmes sur ce point précis ?

Dans le rapport « Artistes au centre », la dimension de professionnalisation et d'accompagnement est plusieurs fois mentionnée parmi vos axes prioritaires. Dans ce cadre, est-il envisagé d'organiser une concertation avec les ministres compétents pour l'emploi et la formation afin de créer les conditions nécessaires pour cet accompagnement tout au long de la carrière des artistes ? Qu'en est-il du développement des pôles de formation aux métiers techniques de la filière culturelle et de l'organisation de salons des métiers culturels ?

Je souhaiterais par ailleurs savoir où en sont vos contacts avec le ministre de l'Emploi sur la révision du statut d'artiste et la position du gouvernement fédéral à ce sujet. Quelles pistes allez-vous concrètement défendre en comité de concertation ?

Comment le travail que vous avez entamé afin de formuler des propositions d'ajustements très concrètes sur la base des expériences des artistes/créateurs s'organise-t-il ?

Enfin, vu les premiers résultats de vos concertations, ne jugez-vous pas utile d'organiser une conférence interministérielle qui mette non pas l'artiste mais bien la culture au centre ? Je connais les collaborations menées de manière sectorielle ou à Bruxelles, mais n'est-il pas temps de remettre la culture au cœur des débats politiques entre les différentes entités du pays, vu son poids sur la création de richesse non seulement en termes de sens pour notre société mais aussi sur le plan économique ?

Au nom du groupe socialiste, pour que le travail mené dans le cadre de l'opération « Bouger les lignes » puisse porter ses fruits dans notre Fédération mais également dans toutes les entités de ce pays, je plaide pour que soit menée une telle initiative avec l'ensemble des forces vives et des ministres concernés.

Mme la présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, le 26 décembre dernier, vous avez publié un communiqué de presse intitulé « Première série de mesures de soutien aux artistes ». Il s'ouvre sur de « Nouvelles mesures annoncées dans le cadre du plan de soutien aux artistes ».

La lecture de ce que vous qualifiez de « me-

sures » n'a pas manqué de me surprendre car, jusqu'à présent, j'ai toujours cru que lorsqu'une personne parlait de « mesures », elle faisait écho à des décisions qui non seulement avaient été prises de façon définitive mais qui, surtout, avaient vocation à entrer en vigueur très rapidement. Or que constate-t-on dans le cas présent ? Aucune mesure n'a encore été prise et la concrétisation des plus importantes d'entre elles ne relève pas de vos compétences mais de celles d'autres niveaux de pouvoir. Mme Emmerly vient d'ailleurs de vous parler, elle aussi, de mesures concrètes.

Ainsi, pour prendre deux exemples en lien avec le débat thématique de ce jour, je lis dans votre communiqué : « Statut d'artiste : une concertation sera mise en place avec le niveau fédéral ». « Sera », cela dit bien ce que ça veut dire. Cela signifie qu'un an après votre entrée en fonction, cette concertation n'a toujours pas débuté. On peut lire ensuite : « Établir un cadastre de l'emploi artistique et redéployer des aides à l'emploi spécifiques pour les artistes ». Aucune date n'est mentionnée, aucune précision n'est donnée. « Redéployer », cela peut vouloir dire beaucoup de choses ! En outre, vous n'ignorez pas que les aides à l'emploi relèvent des compétences régionales.

En réalité, ce communiqué contient de nombreux exemples d'éléments que vous présentez comme des « mesures », mais qui ne sont en fait que des idées pour le futur, des projets. D'ailleurs, ce sont parfois de bonnes idées.

Bref, Madame la Ministre, nous avons le sentiment d'une vaste opération de communication. Vous communiquez sans cesse. Pas une semaine ne passe sans que vous n'envoyiez de longs et beaux communiqués sur vos compétences culturelles. Mais lorsqu'on creuse, on s'aperçoit que, derrière tout cela, il y a surtout des idées, des pistes, des projets et peu de décisions concrètes.

Je commencerai par vous interroger sur votre volonté d'améliorer le statut d'artiste.

Dans ce communiqué, vous annoncez la mise en place d'une concertation avec le niveau fédéral « sur la base d'un rapport qui sera publié en automne ». Pourriez-vous nous donner davantage de précisions à ce sujet ? S'agit-il du rapport que le Guichet des arts remettra le 15 octobre ? Dans quelle mesure se basera-t-il sur le rapport intermédiaire transmis par les représentants de la couple « Artistes au centre » de l'opération « Bouger les lignes » ?

La concertation avec le gouvernement fédéral est-elle déjà effective ? Si oui, comment se matérialise-t-elle ? Avec quels ministres avez-vous des contacts ? Depuis combien de temps ?

Quels points de vue précis défendez-vous lors de ces discussions relatives au statut de l'artiste ? Que souhaitez-vous précisément en la matière ?

Avez-vous des désaccords avec le gouvernement fédéral ? Si oui, lesquels ? Dans combien de temps espérez-vous aboutir à une amélioration effective du statut d'artiste ? Quel est votre calendrier ?

Vous avez déclaré vouloir établir un cadastre de l'emploi artistique. Quelle sera la méthodologie utilisée ?

Il me revient que différents travaux sur l'emploi artistique ont déjà été effectués, que ce soit par des chercheurs de l'ULB et de l'ULg ou par le Service de l'emploi non marchand au sein de la Direction de la recherche du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Avez-vous connaissance des travaux déjà réalisés sur le sujet ? Dans quelle mesure l'élaboration du cadastre s'appuiera-t-elle sur ceux-ci ? Quand ce cadastre sera-t-il disponible ? Combien de personnes y travailleront-elles ?

Comme vous le savez, les artistes jouent un rôle important pour le rayonnement de notre Communauté. Ce sont nos meilleurs ambassadeurs à l'étranger. Il ne faut pas oublier qu'avant d'être des stars internationales comme Stromae, ils ont débuté. Il a fallu qu'ils aient un statut et qu'ils puissent grandir.

Mon ami Pierre Rapsat avait coutume de dire : « Une communauté qui s'exprime est une communauté qui vit ». Ce chantier complexe sur le statut des artistes est un travail important et essentiel.

Mme la présidente. – La parole est à M. Bouchez.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Pour emboîter le pas à mon collègue, M. Gardier, j'évoquerai un premier aspect portant sur la notion d'emploi artistique. Cette dernière induit deux questions. La première porte sur le caractère professionnel de l'emploi. En effet, ce n'est pas parce que vous vous adonnez à la peinture le dimanche après-midi que cela fait de vous un artiste professionnel. La question peut paraître anecdotique mais elle a fait débat, par exemple en ce qui concerne la profession de webmaster. Cela me permet d'enchaîner sur ma deuxième question qui porte sur la notion d'art. Comment définir qu'un emploi est artistique en tant que tel ?

Cette question a déjà été posée concrètement dans le cas de certaines activités créatives liées aux nouvelles technologies. La distinction n'est pas anodine car d'un côté, nous avons des emplois artistiques et de l'autre, des emplois culturels et les statuts qui en découlent ne sont pas du tout les mêmes. La clarification de ces deux statuts est essentielle. À l'heure actuelle, selon des critères préexistants ou qui semblent en tout cas logiques, les emplois artistiques représenteraient près de 2 000 personnes dans la Fédération Wallonie-Bruxelles alors que les emplois culturels se chiffrent à plus de 60 000. Dès lors, nous percevons

bien l'importance de définir précisément ces notions. C'est loin d'être anodin en matière de statut et des avantages et des règles de fonctionnement qui en découlent.

Venons-en à votre déclaration en matière d'emploi. Vous dites vouloir aider les institutions culturelles et augmenter la part des emplois soutenus, comme par exemple les contrats APE ou les contrats bénéficiant d'une série de dispositifs relevant des Régions.

Je vous pose une première question sur ce point, Madame la Ministre. Avez-vous mené une concertation avec vos homologues régionaux pour augmenter éventuellement la proportion des aides consacrées à l'emploi dans les subsides octroyés au secteur culturel ? Je vois que vous hochez la tête, j'ai pourtant repris les termes d'un de vos communiqués. (*Interruptions*)

N'interrompez pas les orateurs, monsieur Fassi-Fihri, c'est impoli. Je pose des questions. De votre point de vue, ce sont des sottises, mais ne vous inquiétez pas, en termes de sottises, vous avez votre part. Il faudrait déjà que vous preniez la parole régulièrement, ce qui n'est pas le cas. Vous devriez pourtant justifier vos honoraires.

Je vous pose aussi la question de savoir ce qui se cache derrière votre phrase. Vous dites qu'il ne s'agit pas de la question des emplois aidés. Vous expliquerez ce que vous entendez par là dans votre déclaration. Pour le reste, vous parlez également d'augmenter les aides consacrées à l'emploi dans les subsides octroyés au milieu culturel. La question est de savoir le type d'emploi que vous visez. Nous savons – et je pense que vous partagez ma philosophie – que certaines institutions culturelles comptent un nombre d'emplois administratifs beaucoup trop élevés par rapport aux emplois artistiques. Dans votre réforme, pouvons-nous espérer assister à un rééquilibrage des moyens consacrés au profit des emplois artistiques, qui doivent être prioritaires ? Vous avez évoqué la part de l'emploi des artistes et semblez a priori partager le même objectif que nous, à savoir favoriser les emplois artistiques. Cela signifie-t-il que vous allez traduire cette ambition dans les contrats-programmes en imposant un ratio entre les emplois artistiques et administratifs ? Je ne citerai aucune institution culturelle ici pour éviter d'être déplaisant, mais nous savons qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, certaines structures ont consacré beaucoup plus de moyens à leur gestion administrative qu'à leur politique artistique et culturelle qui était pourtant leur mission initiale.

Ceci implique une autre question. Y aura-t-il une réforme des structures dans ces nouveaux contrats-programmes culturels ? Comme je viens de vous l'indiquer, la part de l'emploi est souvent liée à la structure même de ces institutions.

Comme je vous l'ai dit, l'industrie créative prend de plus en plus de place, notamment dans

l'espace numérique. Quelle est votre stratégie ou en tout cas votre ouverture à un financement privé ? Nous avons souvent tendance en Fédération Wallonie-Bruxelles à considérer que le secteur artistique et créatif est automatiquement déficitaire. Je pense qu'il faut quitter cette logique. Il existe de l'artistique et du créatif de qualité qui sont rentables. Dans ce cas, des financements privés pourraient soutenir ces initiatives, afin de promouvoir la productivité, d'avoir un rendement – il n'y a rien de mal à cela si tout le monde y gagne, les entreprises, les artistes et le public qui peut compter sur de la qualité. De plus, ce partenariat dégagerait des moyens pour soutenir d'autres produits artistiques moins rentables de par leur nature.

Enfin, j'aimerais m'entretenir avec vous sur le débouché des filières des études artistiques. Nous savons que dans les cinq premières années qui suivent l'obtention de ce type de diplôme, bon nombre de jeunes abandonnent le secteur faute d'emploi. Pensez-vous qu'il serait utile d'informer correctement les candidats à ce genre d'études, non pas pour les décourager, mais bien pour qu'ils puissent faire leur choix en connaissance de cause ? Cela leur éviterait de se retrouver dans le système actuel où des personnes ayant ce type de diplôme doivent chercher des petits boulots, faute de trouver un emploi artistique, ou de devoir se réorienter à un âge où le changement et l'entrée dans le marché du travail sont de plus en plus difficiles.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Moucheron.

Mme Savine Moucheron (cdH). – Le statut des artistes est une problématique très complexe qu'il est difficile de traiter en quelques minutes.

Le point à l'ordre du jour est effectivement lié à votre rentrée culturelle, Madame la Ministre, au théâtre de Namur. En effet, nous avons pris connaissance, à cette occasion, du rapport intermédiaire de la coupole « Artistes au centre » dans le cadre de l'action « Bouger les lignes ».

Tout d'abord, pour ceux qui ont lu le document, force est de constater qu'il s'agit d'une belle boîte à outils pour avancer sur ce dossier et éclairer l'avenir des professionnels du secteur culturel.

Avant d'aborder les mesures que nous pourrions prendre, je rappellerai que la Communauté ne doit pas être la seule à mettre l'artiste au centre ! Si tous les niveaux de pouvoir contribuent, à la mesure de leurs moyens, au financement de la culture, le Fédéral et les Régions sont particulièrement responsables de l'emploi dans le secteur. C'est pourquoi vous vouliez saisir le Comité de concertation. Votre expérience en tant qu'ancienne ministre de l'Emploi devrait être un atout important pour les artistes.

Sur le plan du Fédéral, en début de législature, vous nous aviez fait part de votre souhait de

rencontrer, en compagnie de M. Sven Gatz, M. Kris Peeters. Vous avez également mentionné la nécessité de rencontrer la direction de l'ONEM. Aussi, la commission Artistes qui a vu le jour en 2014 est une institution incontournable pour faire avancer ce dossier. Pourrions-nous faire un état des lieux de ces démarches ? Avez-vous lancé des débats, des rencontres ? Quels seront vos arguments pour progresser ?

Quant au rôle des Régions, il conviendrait de mettre autour de la table les ministres de l'Emploi des deux Régions, chargés des programmes de remise au travail comme les APE et les ACS.

J'en reviens aux mesures de notre Fédération. Contrairement aux états généraux de la culture, vous avez lancé une opération prospective. L'avenir est précisément une pratique culturelle décloisonnée, transversale, où les arts se mélangent pour créer quelque chose de nouveau. Le rapport va dans ce sens. La représentation de chaque secteur au sein de la coupole est également importante car il subsiste des différences entre les métiers et des spécificités. Un acteur de théâtre n'a pas les mêmes contraintes qu'un réalisateur ; un écrivain n'est pas un sculpteur. À cet égard, comptez-vous maintenir la concertation du secteur que vous avez initiée dans l'opération « Bouger les lignes » ?

Mes collègues ont déjà évoqué le cadastre et Véronique Salvi vous avait interrogée en commission sur la faisabilité d'un cadastre de l'emploi artistique.

Votre principal levier de l'emploi artistique réside dans le contenu des contrats-programmes et des conventions qui réglementent le financement des opérateurs culturels. Vous nous avez déjà annoncé en commission des modifications pour ceux qui relèvent des musées. Demain, nous aborderons le théâtre. Quelles seront les prochaines étapes ?

Je voudrais aborder le soutien de vos collègues. En effet, le succès d'une œuvre dépend du public qu'elle réussira à toucher. C'est donc en les diffusant le plus largement possible que l'on contribuera à la reconnaissance de nos artistes et au rayonnement de la culture francophone dans le monde. C'est pourquoi je pense que l'ensemble du gouvernement doit vous prêter main forte dans cette entreprise, plus particulièrement en faisant connaître notre culture en dehors de nos frontières mais également à l'intérieur de celles-ci grâce à notre chaîne publique. Je n'ai pas de question à ce sujet car je suis convaincue que nous travaillerons à la visibilité de notre culture via cet outil important.

Sur PointCulture et le Guichet des Arts, je note parmi les recommandations la transformation de Point Culture en cinq guichets « arts » décentralisés. Une modification du contrat-programme de PointCulture paraît inévitable. Est-ce bien votre intention ? Par ailleurs, je n'ai pu m'empêcher de m'interroger sur la manière dont cette réforme

allait pouvoir s'articuler avec les services déjà proposés par le Guichet des Arts.

Enfin, je ne peux éviter de mentionner le nerf de la guerre aussi traité dans le rapport : la situation financière et l'impact budgétaire. Ces réformes ne pourront se faire sans transferts budgétaires, et il ne faut pas être une grande mathématicienne pour savoir que dans une enveloppe fermée, si on donne plus d'un côté, il y a des restrictions de l'autre. Êtes-vous déjà en mesure de nous expliquer les grandes lignes des modifications que vous comptez proposer à l'initial 2016 ?

Madame la Ministre, voici ma modeste contribution dans ce vaste dossier du statut d'artiste. Il mérite l'énergie et le combat de tous pour trouver une solution à la hauteur du talent de nos artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme la présidente. – La parole est à M. Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je partage une grande partie des questions et des positionnements exprimés par les orateurs précédents.

Madame la Ministre, le samedi 26 septembre dernier, vous avez présenté la synthèse intermédiaire de la première des six coupoles du processus « Bouger les lignes » qui vise, je vous cite, « à adapter notre politique culturelle aux évolutions de la société ». Cet autre processus participatif vise « à construire la nouvelle offre culturelle du XXI^e siècle pour des créateurs et des publics du XXI^e siècle, avec des institutions du XXI^e siècle ». C'est une ambition que nous pouvons assez largement partager, même si nous ne savons pas encore ce qui se cache derrière ces concepts.

La première coupole, « Artistes au centre », a rendu sa première synthèse qui, à ce stade « n'est qu'une pièce à casser à destination des secteurs culturels et des artistes » et qui, dans sa conclusion, prévoit « une méthodologie et un calendrier concrets ». Il faut dès lors comprendre que la première coupole n'a pas terminé ses travaux et que les autres vont seulement les entamer.

Avant d'en venir plus précisément aux questions relatives aux artistes et à cette ambition législative, j'aimerais remettre tout cela dans un contexte et partager avec vous un certain nombre de considérations.

Je me suis interrogé sur le sens de l'ensemble de la démarche et du processus que vous mettez en place. Non que ce soit une erreur de réaliser un travail coopératif avec le monde de la culture, avec les artistes – la démarche est intéressante – mais la vraie question est de savoir dans quel cadre se déroule tout ce travail. C'est ce que se demandent les milieux culturels ou, en tout cas, une partie d'entre eux. C'est bien de remettre les artistes au centre de la réflexion en matière culturelle, mais au bénéfice de qui ? S'il s'agit simplement de bouger les lignes du budget et de faire en sorte que certains reçoivent moins et d'autres plus,

on se retrouvera forcément dans un jeu de concurrence entre acteurs culturels. Peut-on dire de manière crédible que l'on va soutenir les artistes si, parallèlement, l'on diminue les budgets pour les centres de créativité, les centres culturels, les bibliothèques et une série d'autres lieux indispensables pour l'expression des mêmes artistes que l'on veut soutenir ?

Je m'interroge sur la cohérence globale du processus. Cette cohérence-là est fondamentale.

Les acteurs culturels au sens large ne sentent pas qu'on est en train de les soutenir et qu'ils sont au centre des préoccupations politiques. Ils font l'objet de pressions en provenance de toute une série de pouvoirs publics pour diminuer leur budget. Les pressions sont de plus en plus importantes en termes de diminution des subsides. Par ailleurs, les salaires et les charges fixes continuent à augmenter. Il est même parfois question de licenciements collectifs. Certains se demandent comment ils vont continuer à payer leur personnel car la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que les Régions bruxelloise et wallonne, quand il s'agit de contrats APO ou ACS, leur mettent la pression. Les communes et les provinces vont dans le même sens de l'austérité budgétaire à laquelle nous sommes confrontés et qui vous sert de base de réflexion à partir de laquelle vous demandez à tous ces acteurs du milieu culturel de travailler. Tant que cette donne ne change pas, on risque de faire de l'occupationnel et donc de demander à tous ces acteurs culturels de travailler, de contribuer, de proposer une quantité d'idées aussi généreuses que sympathiques, mais sans assurer simultanément un suivi budgétaire pour permettre leur concrétisation.

Si l'on ne concrétise pas ces projets et qu'au contraire, on diminue parallèlement tous les budgets consacrés à la politique culturelle et aux acteurs qui peuvent soutenir les artistes, on fera pire encore : non seulement on découragera toutes celles et ceux qui auront participé à ce processus, mais on créera en outre une concurrence inacceptable entre les différents acteurs culturels. Je ne pense pas que l'objectif soit d'opposer les artistes aux centres de créativité, aux centres culturels ou à tout autre endroit dans lequel ils peuvent s'exposer.

Bref, dans quelle perspective globale ces travaux auront-ils lieu ?

Les acteurs culturels s'inquiètent aussi du bouclage de leur budget à la fin de l'année. Les informations arrivent de plus en plus tardivement et vont toujours dans le sens d'une diminution. Quand on leur promet une augmentation, elle n'est pas non plus garantie car elle est sujette à des discussions budgétaires. Vous demandez alors à ces secteurs de supporter les contraintes d'une austérité que vous avez intégrée dans vos budgets, tout en leur faisant miroiter des perspectives alléchantes qui ne s'inscrivent pas dans un cadre con-

cret.

Cette façon de travailler ne tiendra pas la route. Elle n'est pas crédible. Elle est sans doute fort sympathique, mais elle n'est pas acceptable pour ce secteur si l'on veut réellement mettre la culture au centre de nos préoccupations.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Que proposeriez-vous à ma place ?

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Je ne pointe pas sur vous un doigt accusateur car vous n'est pas la seule actrice. Même si votre rôle est important, les décisions prises par le fédéral ou d'autres niveaux de pouvoir sont aussi essentielles. Vous avez une obligation de moyens, que vous pouvez obtenir notamment par le biais des concertations, mais vous ne pouvez pas avoir d'obligations de résultats puisque ceux-ci dépendent aussi de décisions prises ailleurs. Chacun doit prendre ses responsabilités à son propre niveau.

Or, vous faites de l'occupationnel avec les milieux culturels, faute de pouvoir tenir vos promesses. L'essentiel pour les différents acteurs est de savoir exactement dans quel cadre budgétaire ils pourront travailler. Or, ils ne le connaissent pas. Lorsque vous leur faites miroiter un peu plus de moyens, ils savent que d'autres en recevront moins. Ce n'est pas soutenir les artistes que d'annoncer son soutien tout en diminuant les budgets des centres culturels ou des centres de créativité dans lesquels ils peuvent se produire. Il y a là un jeu de dupes que nous ne pouvons accepter.

En ce qui concerne le statut des artistes, vous avez repris les objectifs adoptés par ce parlement le 3 juillet 2013 dans le cadre d'une résolution relative au statut d'artiste et visant la mise en œuvre de mesures de soutien à l'emploi artistique et créatif : amélioration du statut en concertation avec le fédéral, sur la base d'un rapport présenté cet automne pour adopter le statut, cadastre de l'emploi artistique, déploiement des aides à l'emploi spécifiques en collaboration avec les Régions, déploiement d'une plateforme numérique pour mettre en valeur le travail des artistes. Il va sans dire que nous soutenons ces objectifs.

Quand les négociations avec le fédéral, les Régions et les organisations représentatives d'utilisateurs agréées commenceront-elles ? Quels seront les partenaires dans le cadre de la concertation relative au statut de l'artiste ? Quel modèle envisagez-vous pour la coupole afin de sortir du modèle actuel lié au chômage et d'aboutir à une véritable reconnaissance professionnelle du statut d'artiste ?

Quel sera le rôle de la Commission Artistes ?

Comment le cadastre sera-t-il mis en place ? Contiendra-t-il des éléments quantitatifs et qualitatifs ? Comment s'articulera-t-il avec le travail réalisé jusqu'à présent ? Quand pouvons-nous l'espérer ? Comment s'articulera-t-il avec l'autre

cadastre, annoncé dans votre plan « Culture » ?

Ce cadastre devrait pouvoir établir une nomenclature cohérente et commune des emplois artistiques et y inclure les techniciens et les auteurs. Il s'agira aussi d'y différencier clairement les types de « contrat » – CDI, CDD, ACS ou autres –, de préciser le Régime des petites indemnités – SmartBe ou autres – ainsi que la question des factures et des droits voisins. Il faudra préciser les choses en termes de volumes d'emploi.

Quelles sont les aides spécifiques envisagées à ce stade ? Une concertation existe-t-elle avec les Régions ? Quel en serait le calendrier ? Quel est le lien avec la réforme du secteur théâtral ? Au-delà d'une plateforme, quelle politique de promotion et de médiatisation des artistes et des œuvres de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle visée ?

Enfin, quand allez-vous atterrir avec « Bouger les lignes » et quel sera votre calendrier de travail ?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Milquet, ministre.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je retracerai tout d'abord les grands axes et l'état des lieux de l'opération « Bouger les lignes » qui devrait, à mon sens, susciter davantage d'enthousiasme et d'optimisme que ce n'est le cas dans cette assemblée. Je déplore que certains s'enferment parfois dans les clivages majorité-opposition et refusent de reconnaître la vraie dynamique lancée, à tel point qu'on pourrait parfois se demander s'il ne serait pas préférable de ne rien faire.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Je ne pense pas que la majorité se soit montrée beaucoup plus enthousiaste que l'opposition !

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Cela étant, cette opération a été lancée en janvier dernier, après plusieurs mois d'écoute du secteur, que je découvrais – je rappelle que je ne suis ici que depuis un an – et sur la base d'une note d'une quarantaine de pages traçant des orientations assez claires et, me semble-t-il, judicieuses. En discutant de cela avec Fleur Pellerin, et avec la ministre de la Culture du Québec, j'ai d'ailleurs pu constater que ces orientations correspondent aux grands enjeux des politiques culturelles contemporaines avec, évidemment, des spécificités liées au paysage culturel complexe de notre Belgique francophone.

Cinq grands objectifs ont été fixés.

Le premier objectif est de remettre l'artiste au centre. Il est évident qu'il faut remettre la culture au centre et je compte y arriver au travers de nos politiques globales mais, dans la politique culturelle, c'est l'artiste qui est l'acteur principal et qui est le moteur du développement culturel, y

compris dans ses aspects économiques comme l'entrepreneuriat ou la création d'emplois. J'ai l'impression que l'artiste a parfois été quelque peu négligé. Il était donc bon de remettre l'accent sur lui, sans pour autant minimiser le rôle des autres acteurs socioculturels et des institutions.

Le deuxième objectif est de créer l'alliance culture-école et de repenser de manière innovante et sans tabou la culture, le rapport à l'art, l'apprentissage des arts, mais aussi la créativité, la création et l'accès à la culture, ainsi que l'intégration de ces éléments dans le cursus scolaire à partir de trois ans jusqu'à dix-huit ans, voire dans la petite enfance. Nous y reviendrons certainement à une autre occasion.

Le troisième objectif est de pouvoir s'adresser à de nouveaux publics et de tenir compte de la manière dont les jeunes évoluent. L'offre culturelle doit parfois s'adapter pour pouvoir proposer à des jeunes ou à des personnes plus précarisées ou socialement différentes des créations en phase avec leurs besoins et leurs souhaits mais aussi avec les valeurs que l'on a envie de leur offrir.

Il faut éviter de ne s'adresser qu'à des niches privilégiées qui sont parfois très homogènes socialement, alors que nous voulons un travail de quartier et de médiation culturelle confié à tous les opérateurs, et surtout aux plus prestigieux d'entre eux, et pas seulement aux centres culturels. Ceci concerne la thématique de la médiation culturelle. À cela s'ajoute l'enjeu de la transition numérique qui est en train de révolutionner le monde de la télévision, de l'audiovisuel et de la culture, en ce compris la rémunération des artistes et les droits d'auteur. Le développement du numérique offre la possibilité d'une démocratisation de la culture et d'un meilleur accès de tous à la culture mais comporte aussi des risques de marchandisation.

Enfin, dans notre société du XXI^{ème} siècle, alors que l'économie est davantage une économie de la créativité, de la connaissance et de l'intelligence, la culture devient un enjeu socio-économique qui nécessite le développement de logiques d'entrepreneuriat culturel. Il faut penser les liens avec le monde économique, les modalités de financement, les passerelles et les formations sans pour autant vendre l'âme de la culture.

Nous voulons suivre une méthode et travailler en plusieurs phases. Le comité de pilotage est exclusivement composé d'artistes et de représentants du secteur culturel, les membres de l'administration y assistent en tant qu'observateurs. Dans un premier temps, à leur demande, la priorité a été de lancer le groupe qui travaille sur le thème de l'artiste au centre. Le groupe de travail a désiré faire un rapport intermédiaire avant d'aborder la deuxième étape, le travail secteur par secteur et la déclinaison des propositions en orientations concrètes. C'est l'étape que nous commençons. Dans cette phase

est prévue l'implication active des acteurs culturels comme les centres d'expression et de créativité (CEC), les centres culturels et le secteur de l'éducation permanente. Il s'agit de penser la manière d'adapter des aides ou de renforcer des politiques. Des concertations de centres culturels travaillent actuellement sur des contributions et sont partie prenante des groupes qui vont se mettre en place. Le groupe de travail de l'opération « Bouger les lignes » va continuer à travailler sur un rapport définitif, secteur par secteur. Ce rapport est attendu au plus tard pour janvier 2016.

Lors de la journée du 26 septembre, contrairement à ce que vous dites, j'ai vu des acteurs qui sont heureux de se rencontrer pour une fois de manière transversale, qui ont envie de participer et sont contents de la dynamique. À cette occasion, nous avons lancé deux nouveaux groupes. Le premier groupe se penche sur l'alliance entre la culture et l'école. Il est totalement intégré à la fois dans la méthodologie du Pacte pour un enseignement d'excellence et dans l'opération « Bouger les lignes » vu que nous voulons fédérer les deux initiatives. Des représentants du monde de l'enseignement, notamment des académies, sont présents dans ce groupe au même titre que des artistes ou des opérateurs culturels pour repenser les partenariats et l'offre culturelle dans les apprentissages. C'est pourquoi nous avons placé ce groupe dans l'axe 1 relatif aux contenus, programmes et référentiels. La culture à l'école était une des grandes recommandations du rapport préliminaire de M. Vivier.

Le deuxième groupe se penche sur la manière d'appréhender la transition numérique. Un panel de spécialistes en arts numériques nous a rejoints pour réfléchir au déploiement des arts numériques mais aussi à la formation. Certains acteurs, notamment dans le secteur du théâtre, admettent être dépassés. Nous devons aussi penser à la numérisation et soutenir les musées. La transition numérique est un enjeu majeur pour le tourisme et les musées. Nous avons un certain retard. Il ne suffit pas de numériser les collections, ce qui coûte cher, il faut aussi numériser l'offre et penser autrement les activités. Il y a quelques jours, j'ai rencontré un créateur new-yorkais qui propose aux musées des offres innovantes mêlant les arts de la scène et les arts numériques dans les expositions.

Nous avons préparé et financé un grand symposium d'une journée qui se tiendra au mois de décembre et portera sur les nouveaux enjeux de la médiation culturelle. Il est important de mener une politique sociale et populaire de la culture. À partir de ce symposium, nous lancerons la coupole relative à la médiation culturelle.

En janvier, lorsque nous organiserons notre quatrième rencontre avec le secteur, nous lancerons la coupole sur l'entrepreneuriat culturel. Des représentants régionaux et des politiques économiques y seront présents afin de réaliser le croisement entre culture, économie et nouveaux

modes de financement, ainsi que toute la nouvelle gouvernance culturelle sur laquelle nous travaillons.

Cette opération est à la fois prospective, participative et pragmatique. Bien évidemment, toutes les conclusions ne sont pas écrites parce qu'il y a un timing à respecter et que les différents acteurs, de diverses disciplines, ont envie de dialoguer entre eux, ce qu'ils font très rarement. On constate que les attentes sont parfois antinomiques mais qu'elles peuvent être réconciliées. C'est là aussi un des enjeux de cette opération, pour laquelle des décisions se prennent au fur et à mesure, comme pour le Pacte d'excellence.

Par rapport au statut d'artiste en tant que tel, au niveau fédéral, j'ai rencontré le ministre Kris Peeters à plusieurs reprises. À la demande des artistes, nous avons entamé un travail avec des juristes et leurs homologues néerlandophones. Nous attendons le rapport qui doit être déposé à la mi-octobre pour saisir le comité de concertation.

Il importe que nous portions d'une seule voix la problématique du statut des artistes flamands et francophones et donc, que nous déposions le cahier des charges, comme un cahier de revendications, mais avec des propositions concrètes par rapport aux pratiques actuelles que nous voulons voir évoluer, même si de nombreux aspects ont déjà été améliorés grâce à un travail quotidien. Le ministre de la Culture flamand et moi-même devrions pouvoir déposer officiellement le texte en question au niveau du gouvernement fédéral. Mentionnons, à cet égard, qu'il est précisé dans l'accord de gouvernement fédéral que l'on « va améliorer le statut des artistes ».

La note « théâtre » qui a été déposée comprend 30 pages et a été rédigée sur la base de concertations avec les compagnies, le jeune théâtre, les institutions théâtrales, les employeurs, les artistes. Elle a été validée avec l'ensemble des secteurs de manière segmentée. Les budgets de tous les théâtres ont été analysés. La note sera présentée demain avec des décisions qui déjà la concrétisent. Ainsi, nous avons déjà une augmentation du budget alloué aux théâtres.

Nous avons aussi pris des décisions pour soutenir la jeune création – je pense notamment à l'Atelier 210 –, les pépinières d'artistes – nous finançons de manière importante la Chaufferie – et les résidences d'artistes. Cela, c'est du concret !

Des questions ont été posées sur PointCulture. Nous travaillons actuellement avec ses représentants et réfléchissons à sa réforme et à la création d'espaces décentralisés à Namur, Liège, Charleroi, Louvain-la-Neuve et peut-être Mons, en plus de Bruxelles. Nous voudrions en faire de véritables guichets des arts. On y assurerait l'accompagnement des artistes tout au long de leur carrière. Y seraient également proposées des offres de formation et des informations relatives aux aides. Les artistes pourraient y trouver les

réponses relatives à un soutien personnalisé, quelle que soit leur discipline. Tout cela est en cours.

Chaque année, nous avons augmenté le budget consacré à la culture à l'école. Ce fut le cas dans le budget initial ; ce le sera encore lors de l'ajustement. Ces moyens permettent de multiplier les offres artistiques à l'école et – ce sera une nouveauté cette année – les résidences d'artistes à l'école.

Nous avons également augmenté les budgets d'aide à la création. Ils seront encore majorés très prochainement. Nous voulons réfléchir au moyen de diversifier ce type d'aide. On nous demande de disposer de plus d'aide à l'écriture. On nous demande également de pouvoir s'adresser aux collectifs, et pas uniquement aux metteurs en scène. Certains projets devraient être portés par des comédiens. Cela nécessite un assouplissement des règles. Il convient par ailleurs de soutenir la période d'écriture. Elle n'est absolument pas rémunérée, sauf dans le cinéma. Or elle est très importante. Je vous passe toutes les aides à la diffusion.

Nous avons présenté avec la représentante du Centre du cinéma le plan de diffusion et de promotion de notre cinéma et de nos artistes belges. Nous organisons désormais des avant-premières de valorisation. Nous avons trouvé les budgets pour lancer un plan de promotion et de diffusion du cinéma. Plusieurs mesures sont déjà mises en œuvre.

Nous avons modifié tous les contrats-programmes, notamment ceux des musées. Les contrats-programmes des théâtres vont également être modifiés afin d'imposer à ces derniers un travail relatif à la transition numérique. Ils devront prévoir une stratégie et un interlocuteur avec les écoles. Cela correspond à l'opération « Bouger les lignes ». En outre, plusieurs décisions seront présentées lors de l'examen du budget et un décret vous sera soumis très prochainement. Il contiendra toute une série de dispositions visant à répondre à des demandes exprimées par le secteur.

Les nouvelles aides sont caractérisées par davantage de diversité de manière générale et, c'est vrai, un certain recyclage. Des moyens consacrés initialement à certaines aides moins demandées sont déplacés vers d'autres qui le sont beaucoup plus.

Nous discuterons des contrats-programmes quand nous aborderons la note relative aux théâtres. Nous devons instaurer une unité de temps des contrats-programmes relevant de la politique de la culture et notamment des arts de la scène. Tous les contrats-programmes, tous secteurs confondus, devront, dès 2017, commencer et se terminer en même temps. Cela nous permettra d'avoir une vision beaucoup plus transdisciplinaire et homogène de la politique culturelle. Ces propositions doivent encore être discutées mais

elles sont en grande partie prêtes à être examinées.

Nous renforcerons aussi – et ce sera dans le budget – la formation des artistes. Ils sont demandeurs de formation en numérique, en entrepreneuriat culturel. Il faut former les cadres culturels de manière plus professionnelle, raison pour laquelle nous développons également des capacités en la matière.

J'en arrive à l'emploi artistique. La culture est au cœur de toutes nos politiques et elle concerne tout le monde. Au-delà de la culture et de l'enseignement, il est donc logique de vouloir fédérer l'ensemble des politiques également concernées, à savoir les politiques régionales de l'emploi et du patrimoine, les politiques fédérales, sans oublier les politiques économiques de manière générale.

La négociation relative aux groupes cibles et à la réforme des politiques de l'emploi doit tenir compte de l'emploi dans les secteurs culturels. Sur ce point, nous nous concertons. En ce qui concernait la part emploi, Monsieur Bouchez, le communiqué précisait que nous allions augmenter celle-ci en fixant des objectifs obligatoires dans les contrats-programmes, notamment pour la part emploi à réserver aux artistes. J'ai fait une grande recherche à ce propos... Je deviens imbattable sur les rapports et les ratios ! Nous devons exiger des ratios plus importants sur l'emploi artistique, notamment dans les théâtres et peut-être aussi dans d'autres institutions. Cela sera clairement indiqué dans les décrets-programmes sur la base des nouvelles dispositions décrétales. Vous avez raison de dire, Monsieur Bouchez, que nous avons un problème avec notre offre d'enseignement...

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – J'ai parlé de la part emploi artistique dans un deuxième temps seulement. Dans un premier temps, j'ai évoqué un point de votre communiqué, à savoir établir un cadastre de l'emploi artistique et redéployer les aides à l'emploi spécifiques pour les artistes en concertation avec les Régions. Cela se trouve dans votre communiqué. Ensuite, j'ai abordé la part emploi. J'ai parlé en deux temps.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Vous avez parlé des aides régionales... (*Interruptions*)

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je pense que c'est vous qui avez quelques difficultés de lecture, Monsieur Fassi-Fihri, pas moi.

Mme la présidente. – J'attire votre attention sur le fait que le temps de parole est largement écoulé.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'en termine. De toute façon, nous sommes d'accord.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je sais

que vous aimez bien frétiller sur le moindre commentaire.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Vous avez évoqué un point délicat mais concernant notre offre d'enseignement supérieur. Il est vrai que le marché ne peut assimiler plus d'une centaine de comédiens par an alors que les conservatoires en forment bien davantage. Ce problème demande une réflexion responsable et courageuse, nous sommes d'accord.

J'en viens aux propos de M. Doulkeridis. Moi, je suis claire avec les acteurs de l'enseignement et avec les acteurs de la culture, tout le monde le sait. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas un iota de capacité fiscale. Elle dépend de paramètres de croissance, relevant des compétences fédérales, ou d'une croissance liée à des politiques socioéconomiques qu'elle ne gère pas si ce n'est via la manière dont elle forme le capital humain qui crée la compétitivité future de ce pays.

Les capacités de refinancement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont nulles puisqu'elle est prise dans le carcan de la loi de financement. Nous n'avons pas de capacités de recettes nouvelles sauf à utiliser les fonds européens. Mais tout ce que nous pouvons faire, nous le faisons. Il y a des possibilités et des marges. Pour les utiliser, il convient de mettre notre intelligence et notre capacité d'innover au service de l'optimalisation. Les politiques nouvelles sont évidemment tributaires des budgets disponibles, ce qui m'amène à essayer de réaliser des économies d'échelle en invitant des structures identiques à se fédérer. Cette manière de procéder me permet de dégager des marges dans l'enseignement comme dans la culture.

L'idée n'est pas d'opposer les acteurs institutionnels aux artistes. Contrairement à la Flandre et à l'ensemble des autres pays, nous avons tout fait pour sauvegarder la politique culturelle dans le budget futur et nous nous sommes efforcés de déployer quelques éléments de politique complémentaire, sur la base des marges disponibles. Toutefois, le secteur de l'éducation permanente est complètement immunisé. Les centres d'expression et de créativité (CEC) ont, pour rappel, été refinancés grâce à un solde de plus de 200 000 euros, et ce au prorata du nombre de CEC.

Nous aurons encore l'occasion de parler de ce sujet en commission.

En conclusion, je puis dire que la machine est en route, que les choses prendront certes un peu de temps mais que le processus a déjà livré quelques fruits.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je me réjouis que cette discussion puisse se poursuivre en commission de la Culture. Je participe régulièrement

aux réunions publiques que vous organisez à Namur et ailleurs mais, en tant que parlementaire, j'estime que le débat doit aussi avoir lieu au parlement dans les commissions ad hoc. Dès demain, nous aurons donc l'occasion de débattre de votre politique théâtrale. Mon collègue Patrick Prévot vous interpellera à ce sujet.

Je suppose également que – comme le prévoit l'ordre du jour – nous nous déterminerons par rapport aux auditions d'artistes et d'institutions. J'estime qu'il est en effet nécessaire de pouvoir entendre en commission les principaux intéressés.

Je ne pense pas avoir entendu de réponse à la suggestion que je vous ai faite de prendre l'initiative d'une conférence interministérielle consacrée à l'artiste et à son statut. Je ne doute pas que vous y réfléchirez et que ce débat, qui ne s'arrête pas aux frontières de notre institution, ne restera pas sans suite. Le statut fiscal et social de l'artiste relève bien entendu du niveau fédéral mais il a aussi été largement question d'emploi – un thème qui suscite l'inquiétude des artistes et des institutions – et de formation, deux compétences régionales. Il y aurait donc lieu de réunir l'ensemble de ces acteurs institutionnels.

En conclusion, je tiens à rappeler que la culture est un vecteur de richesse, non seulement sur le plan économique mais aussi en termes de sens. C'est là une matière dont il faut absolument se préoccuper dans une société qui connaît une évolution non seulement dans le domaine numérique mais aussi et surtout sur le plan des repères. Nous avons besoin de repères, de sens et de liens sociaux, et la culture a indéniablement un rôle de consolidation à jouer dans ce cadre.

Mme la présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je constate qu'on a dit beaucoup de choses au sujet de « Bouger les lignes » et qu'il s'agit souvent d'un catalogue d'intentions. Plusieurs propositions sont intéressantes, d'autres un peu contradictoires. Dans l'ensemble, le MR peut soutenir certaines initiatives. Toutefois, à l'instar de mes collègues, je me demande comment ces mesures et ces bonnes idées seront financées. Je regrette néanmoins, Madame la Ministre, que vous ayez moins parlé de la problématique du statut des artistes. En ce qui concerne le théâtre, sujet qui reviendra lors d'une réunion de commission demain, je note des inexactitudes lorsque vous dites que l'ensemble des acteurs ont été entendus et que des décisions concrètes ont été prises.

Mme la présidente. – La parole est à M. Bouchez.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je n'ai pas eu de réponse à ma question concernant la concertation avec les Régions, dont il était pourtant question dans votre communiqué. J'inviterai donc certains collègues à ne pas interrompre les

débats de manière inopportune.

Sur le fond, Madame la Ministre, nous pouvons vous rejoindre dans votre volonté d'apporter des réformes importantes, de consacrer beaucoup plus de ressources humaines à la culture et au domaine artistique pour éviter certains dérapages du passé.

À présent, il faut voir ce qu'il en ressortira concrètement, quels seront les critères que vous appliquerez et quels seront les moyens que vous pourrez obtenir. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas l'impression que vous rencontrerez le plus d'obstacles de ce côté-ci du Parlement.

Je vous souhaite beaucoup de courage et de lucidité dans les choix que vous ferez, mais surtout beaucoup d'objectivité, car la pire des choses serait de retomber dans les travers que nous avons connus pendant de trop nombreuses années et que vous avez vous-même dénoncés.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Moucheron.

Mme Savine Moucheron (cdH). – Je ne pense pas avoir manqué d'enthousiasme par rapport au résultat de « Bouger les lignes ». Au contraire, l'action participative me paraissait tout à fait indiquée.

Des choix ont été faits, parmi d'autres, et j'ai entendu M. Doukeridis qualifier certaines propositions de « sympathiques ». On est dans une première étape.

Il y a aussi le timing et l'attente. On a beaucoup parlé de vision. « Bouger les lignes », c'est voir à long terme comment réorganiser la culture.

« Comment retrouver une marge de manœuvre dans un système qui avait atteint ses limites » était d'ailleurs le thème du premier débat que nous avons eu dans le cadre du premier budget. En ce sens, j'attends beaucoup de résultats.

On l'a dit, le levier principal pour l'emploi, ce sont les contrats-programmes. Ils nous permettront d'imposer à certains secteurs de soutenir et d'engager des artistes. Nous avons une responsabilité à ce niveau, ce qui ne doit pas nous empêcher d'engager des discussions avec les Régions, compétentes en matière d'emploi.

Je pense que l'on se rejoint sur beaucoup de choses. De nombreux débats auront certainement lieu lors de nos prochaines commissions, à commencer par demain où nous discuterons du théâtre.

Je suis assez confiante sur les marges de manœuvre que nous allons récupérer lorsque l'on aura restructuré l'ensemble du secteur culturel.

Mme la présidente. – La parole est à M. Doukeridis.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, vous nous avez apporté quelques précisions sur le calendrier. Je relirai attentivement le compte rendu pour m'y retrouver.

Par contre, vous m'avez posé une question et je trouve fair-play d'y répondre puisque vous avez fait de même avec une partie des miennes ! Vous avez dit : « Qu'est-ce que vous vous proposeriez si vous étiez à ma place ? ». J'ai une proposition concrète à vous faire et elle dépend de vous et de votre partenaire de majorité. Mettez-vous d'accord sur un plan culturel pluriannuel à plusieurs étages, impliquant la Fédération Wallonie-Bruxelles, les deux Régions, les provinces et les communes. Vous pourrez alors vous présenter auprès de tous les acteurs culturels avec une ambition qui n'est pas qu'occupationnelle mais aussi budgétaire. Vous pourrez dire : « Dans les trois ou quatre années qui viennent, à tous ces niveaux de pouvoir, voici nos engagements ». Ceci sera concret et nous saurons comment travailler et comprendrons que si on procure des moyens à certains, ce ne sera pas en les enlevant à d'autres tout aussi importants.

Vous avez mentionné le lien avec l'emploi, avec l'économie. Je vous rejoins à ce sujet extrêmement important. Selon les chiffres de 2013 de la Banque nationale de Belgique, l'ensemble des industries culturelles et créatives – arts, spectacles, activités récréatives, édition, audiovisuel et diffusion, papier, imprimeries – génèrent une valeur ajoutée de 22 milliards d'euros, soit 20 % de plus que l'assemblage de voitures. Cette valeur ajoutée sert aux salaires, à la rémunération du capital ou aux indépendants. C'est dire que ce type de pacte, si vous le faisiez avec les Régions et les communes, aurait une importance économique au-delà de celle de son efficacité. N'oublions pas que ce type d'emploi n'est pas délocalisable.

Mme la présidente. – Ceci clôt le débat thématique.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– La séance est levée à 16 h 55.

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

15 Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)

Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

à M. le Ministre-Président Demotte, par MM. Tzanetatos et Gardier;

à Mme la Ministre Milquet, par Mmes Defrang-Firket, Defraigne, Poulin, De Bue, Lambelin, Pécriaux, Gonzalez Moyano, Gérardon, Lecomte, Brogniez, Morreale, Potigny, Nicaise et Gahouchi, par MM. Arens, Onkelinx, Destexhe, Henquet, Destrebecq, Prévot, Wahl, Collignon, Crucke, Bouchez, Sampaoli, Dufrane, Bellot et Legasse;

à M. le Ministre Marcourt, par Mmes Waroux et Defrang-Firket, par MM. Destrebecq, Crucke et Dister;

à M. le Ministre Madrane, par Mmes Gonzalez Moyano, Nicaise, Defrang-Firket et Defraigne, par M. Ikazban;

à M. le Ministre Collin, par par Mmes Trotta et Defrang-Firket, par MM. Jeholet, Prévot et Mampaka Mankamba;

à M. le Ministre Flahaut, par M. Henquet;

à Mme la Ministre Simonis, par Mme Defrang-Firket, par M. Henquet.

16 Annexe II : Cour constitutionnelle

Le Greffier de la Cour Constitutionnelle a notifié au Parlement :

- la question préjudicielle posée par le Tribunal du Travail de Gand, sur le point de savoir si les articles 40, 42bis et 56nonies de la loi générale relative aux allocations familiales et l'article 2, alinéa 1er, 2° de la loi du 20 juillet 1971 instituant des prestations familiales garanties violent le principe d'égalité et de non-discrimination;

- l'arrêt du 17 septembre 2015 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de la loi du 8 mai 2013 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et modifiant la loi du 27 décembre 2006 portant des dispositions diverses II, et à tout le moins, de ses articles 2 et 21, introduit par l'ASBL "Association pour les droit des étrangers" et autres;

- l'arrêt du 17 septembre 2015 par lequel la Cour rejette les recours en annulation de la loi du 23 mai 2013 réglementant les qualifications requises pour poser des actes de médecine esthétique non chirurgicale et de chirurgie esthétique, introduits par Lucas Vrambout et autres;

- l'arrêt du 17 septembre 2015 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 6.1.6, §2, alinéa 2 et 6.1.21, § 1er du Code flamand de l'aménagement du territoire, coordonné par l'arrêté du Gouvernement flamand du 15 mai 2009, violent les règles établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour déterminer les compétences respectives de l'Etat, des communautés et des régions ainsi que les articles 10 et 11 de la Constitution;

- l'arrêt du 17 septembre 2015 par lequel la Cour rejette les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 26 décembre 2013 "portant modifications de la loi du 11 avril 2003 sur les provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales", introduits par la SA Electrabel et la SA EDF Luminus et la SA EDF Belgium;

- l'arrêt du 17 septembre 2015 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 21 de la loi-programme (I) du 26 décembre 2013 (statut social des artistes), introduit par l'ASBL "Concertation permanente des Employeurs des arts de la scène en Communauté française de Belgique" et autres;

- l'arrêt du 17 septembre 2015 par lequel la Cour annule l'article 70, § 4, de la loi du 26 décembre 2013 concernant l'introduction d'un statut unique entre ouvriers et employés en ce qui concerne les délais de préavis et le jour de carence ainsi que de mesures d'accompagnement et annule dans l'article 97 de ladite loi, l'alinéa "Le travailleur auquel s'applique l'article 70 de la loi précitée, est exclu du champ d'application de l'indemnité en compensation du licenciement";

- l'arrêt du 17 septembre 2015 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 2 de la loi du 21 décembre 2007 portant des dispositions diverses (I) ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés ou non avec l'article 13 de la CEDH et d'autres instruments de droit international;

- l'arrêt du 17 septembre 2015 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 17, 1° et 3°, 20, 1° et 5°, et 24, 1° et 3° du décret de la Région flamande du 4 avril 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'aménagement du territoire et à la politique foncière et immobilière, introduit par l'ASBL "Aktiekomitee Red de Voorkepen" et autres;

- l'arrêt du 17 septembre 2015 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 8 à 11 du décret de la Région flamande du 25 avril 2014 "portant la réparation en droit de plans d'exécution spatiaux dont le plan-évaluation des incidences sur l'environnement a été établi en application de l'arrêté du Gouvernement flamand du 18 avril 2008 relatif au mode d'intégration de l'évaluation des incidences sur l'environnement dans le cadre d'un plan d'exécution spatial" introduit par l'ASBL "Aktiekomitee Red de Voorkepen" et autres;

- l'arrêt du 17 septembre 2015 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 58, § 1er, 1° et 60 de la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur, lus en combinaison avec l'article 2, 5° de la même loi, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

- l'arrêt du 17 septembre 2015 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 604 du Code judiciaire et 23 du Code de la nationalité belge ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

- l'arrêt du 17 septembre 2015 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 42quater, § 4, 4° de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, lu ou non en combinaison avec l'ar-

ticle 11 de la même loi, ne viole pas les articles 10, 11 et 22 de la Constitution, lus ou non avec les articles 8 et 14 de la CEDH.